

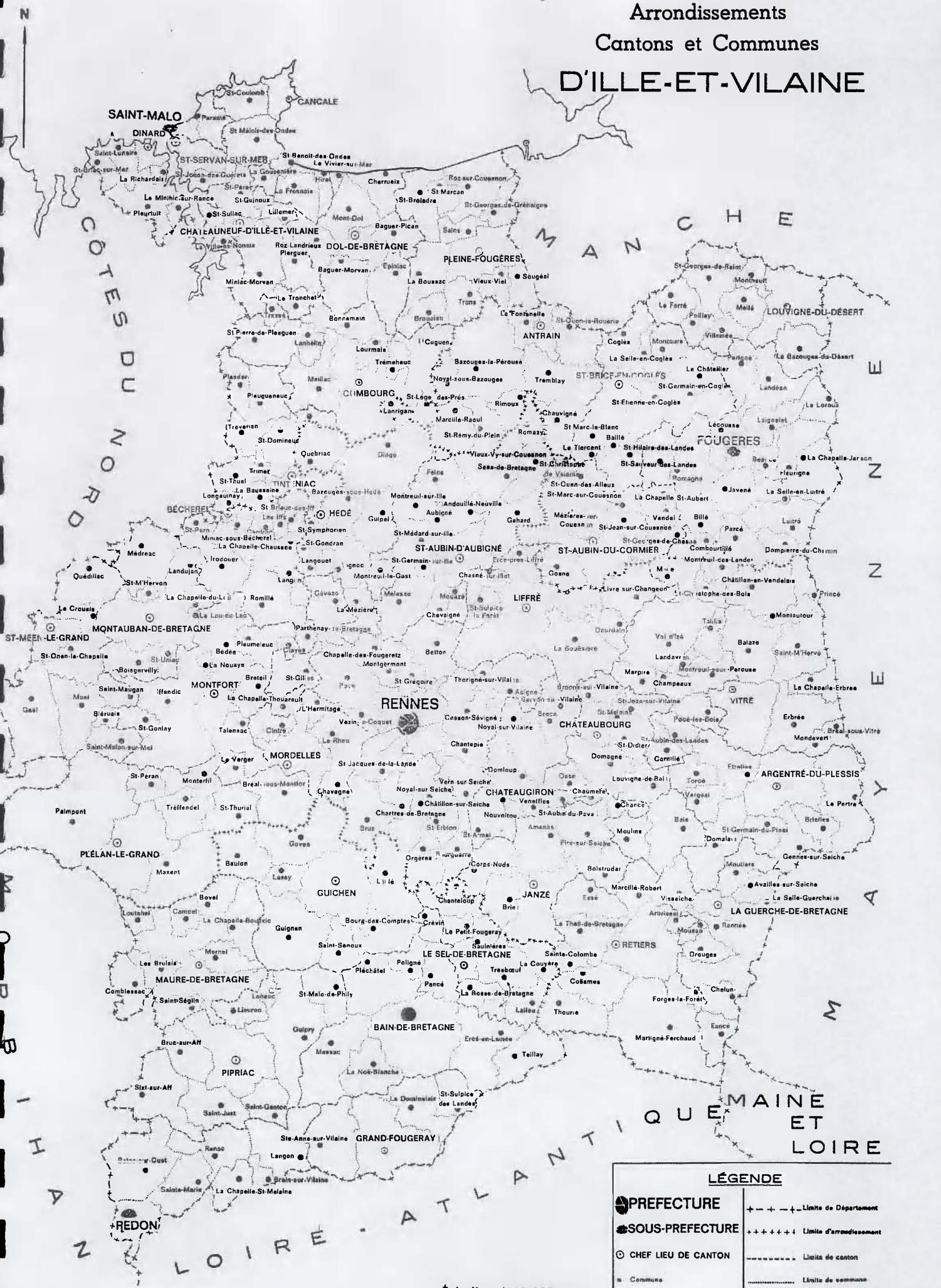
Circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne.

Date d'envoi: 15 Novembre 1977

Rapport de fouille.

<u>Lieu</u>	Département _____ Commune _____ Lieu dit _____ Cadastre _____	Ille et Vilaine .55. Bain de Bretagne. Bois du Coudray. Z.I. N° 111.
<u>Dates.</u>	Autorisation (n°, date) _____ Intervention (début et fin) _____ Années antérieures d'intervention _____	N° 25. 1 au 31 août 1977. Rien.
<u>Intervention</u>	Responsable. _____ Moyen d'intervention _____ Surface fouillée _____ Estimation de l'étendue du gisement _____	Rascal Amasseon. Sauvetage. 180 m2 300 à 400 m2
<u>Site.</u>	Nature du gisement. _____ Nature des découvertes effectuées. _____ Période chronologique _____	Grasse cour et habitats. 5 bâtiments, 2 fonderies de cuivre. Fin III- début XVIe siècle.
<u>Observations.</u>	Site très bien conservé et ensemble fossoyé assez complet. Rare dans l'est de l'Armorique médiévale.	
	Rapport scientifique. _____ Plans _____ Coupes. _____ Illustrations. _____ Photographies légendées _____	1. 10. 6. 54 photographies aériennes et objets 14.

Arrondissements Cantons et Communes D'ILLE-ET-VILAINE



Échelle 1/500.000 env.

LÉGENDE	
● PREFECTURE	+ + + + + Limite de Département
● SOUS-PREFECTURE	+ + + + + Limite d'arrondissement
○ CHEF LIEU DE CANTON	- - - - - Limite de canton
● Commune Limite de commune

Il y a peu de temps, une série d'études fut décidée pour établir quel serait le tracé exact de;la route express résultant de la transformation de la R.N 137 .Le tracé élaboré par les ponts et chaussées désignait le bois du Coudray, commune de Bain de Bretagne comme un des jalons de cette nouvelle artère routière. Or nous le verrons ce bois comporte un site fossoyé important.

Par ailleurs le propriétaire du site, Monsieur Jean BOUCHARD, nous avait part de son désir d'effectuer dans le bois des travaux de terrassement dans le but d'y installer une canalisation d'eau ainsi qu'un égout pour les eaux usées de sa résidence dont l'aboutissement était dans les douves de la fortification en terre.

Dans un premier temps la DAHB est intervenu aupres des services d'études des ponts et chaussées pour signaler l'importance du site.Par ailleurs, le propriétaire du bois, à donner l'ordre de commencer les travaux de creusement des tranchées..... ce qui rendait nécessaire et urgent une intervention archéologique.

Les crédits mis à notre disposition par le Fonds d'intervention pour l'archéologie de sauvetage et distribués par la DAHB furent extrêmement bien venus. Dès les premiers jours du mois d'Aout une équipe commençait les sondages archéologiques, dans un secteur bien délimité de la fortification : la bassa cour.

Ce travail fut le fait d'une équipe très dynamique formée par:

Dominique Leborgne.

Dominique Cloarec.

Philippe Lenglet.

Pascal Méré.

Anna Guihaire.

Maurice Houeix

Philippe Despriet.

Jean Bourdais.

Corinne Bourdais.

Gilles Leroux.

Serge Curry.

Maurice Gautier.

La campagne de fouille a duré un peu plus de 3 semaines du 2 Aout 1977
au 28 Aout 1977.

Table des matières.

I. Présentation générale du site. Son Histoire.

II. Organisation du terrain.

III. Chantier A.

A. La levée de terre.

B. Etat I.

Les structures maçonnées.

La stratigraphie.

C. Etat II.

Les structures maçonnées.

La cheminée.

Le four.

La stratigraphie.

IV. Chantier B.

Les fonds de cabanes du village.

V. Le secteur Sud du Bayle.

VI. Etude du mobilier

I Présentation générale du site. Son histoire.

Immédiatement à l'ouest de la chapelle notre Dame du Coudray, le site fortifié occupe une hauteur orientée à l'ouest . Il est installé dans le Tiers supérieur de la pente.

Mentionné comme partie intégrante du bois de Coudray, il porte sur l'ancien cadastre de Louis Philippe la côte M.118 et 119 et sur le cadastre rénové la côte Z.I.111. (voir planche I)

Il est important de relever l'observation qui suit: Le lieu dit voisin périphérique au bois porte le nom de La Haute Ville, toponyme qui renvoie très certainement comme nous le verrons aux habitations maçonnées qui ont été mises au jour autour de la motte.

L'ensemble fossoyé du Coudray la Haute ville n'est pas inconnu. Dès le XIXème siècle plusieurs archéologues font état de sa présence sur le territoire communal de Bain de Bretagne.

BIZEUL dès 1845 insiste sur son importance et son impact dans le paysage. Il avait été repéré avec apparemment beaucoup de certitudes une suite de petits barrages en terre .

« Il est évident qu'il y a eu tout un système de fortifications dont les ouvrages en terre doivent remonter à une époque fort reculée, dit cet auteur et avoir été en rapport avec la voie romaine. Aucune tradition n'y est attachée. J'y ai vainement cherché des restes de murailles... Je n'ai trouvé aucun débris romain (1845). »

Guillot de Corson particulièrement attentif aux diverses fortifications du canton de Bain a pu en confirmer la topographie. C'est avec ses renseignements que l'abbé Charles Rulon a pu décrire de façon générale ,l'ensemble :

" C'est un monticule de terre quasi circulaire d'une dizaine de mètres d'élévation, entouré d'un fossé profond de 6 m de large et mesurant une vingtaine de mètres de diamètre. Ce fortin est présédé d'une sorte de barbacane en demi lune défendue également par un fossé large de 3 m et profond.

A proximité de cette motte, on remarque 2 camps retranchés qui la protégeaient sans doute. Le plus petit situé à quelques 200 m au Nord de la motte est entouré de fossés tandis que le plus grand englobant le territoire de la chapelle du Coudray, semble présenter lui aussi un ensemble de fossés et de talus."

Un évènement important a modifié sensiblement le profil général de la motte puisqu'en effet au XIXème siècle une tour en pierre de maçonnerie fut érigée à son sommet. Sa destination était de porter un télégraphe Chappe qui reliait le Coudray aux postes voisins de Pomméniaac et de Poligné. Cette construction récente est à l'origine des bouleversements du haut de la motte, qui se traduisent principalement par l'existence d'un cratère étendue dans l'axe N.E S.W sur plus de 8 m .

Le bouleversement de la stratigraphie de la motte est ainsi assuré.

L'ensemble fossoyé dans sa forme général est donc fort bien conservé. Nous le confirmerons dans les prochaines pages par l'étude des structures architecturales qui subsistent. Par contre le sommet de la motte est très endommagé.

De plus, les petits remparts de terre signalés aux alentours ne sont plus visibles, si ce n'est près de la chapelle du Coudray, ou des talus subsistent çà et là.

L'ensemble fossoyé fut érigé au bord de la voie romaine Angers-Carhaix dont nous verrons qu'elle relie entre elles plusieurs fortifications en terre.

II. Organisation du terrain.

Nous avons donc exclu de la fouille pour cette campagne l'exploration de la motte en elle même. Les bouleversements consécutifs dus à l'édification du sémaphore n'envisageaient pas d'obtenir des résultats valables et le travail se montrait extrêmement fragile tant il aurait fallu creuser très profondément pour observer les niveaux archéologiques encore en place.

La priorité fut portée au bayle dont toute la partie septentrionale fut excavée. 8 excavations furent là ouvertes. Les excavations d'origine sont D.2, D3 D.4 et F.4. Les sondages E.4 et E.4 b ainsi que D.3.a G.4 et le coin sud de E.3 furent ouverts en annexes des principaux carrés en général après la fouille du remblai de nivellement d'origine des excavations d'origine. (voir il II)

Les 3 sondages de la partie sud de la basse cour qui ont livré aussi beaucoup de vestiges de construction et une bonne quantité de céramique furent dégagés également en annexe.

Pour ce qui est du Bayle, nous en sommes arrivé à dégager tous les niveaux archéologiques de la partie Nord. L'ensemble des vestiges conservés là ont été mis au jour.

Nous n'avons pas la même intégralité de mise à nu dans le secteur Sud, puisque seuls les murs goutterots sont apparus et que toutes les couches n'ont pas été systématiquement vidées, en dehors des puits pilotes, eux évidemment complètement exploités.

2 sondages exploratoires furent ouverts, enfin, à l'extérieur de la basse cour, qui ont mis au jour des vestiges de cabanes et leur mobilier.

Ainsi on peut distinguer 2 chantiers :

- 1) Chantier A. La basse cour secteurs Nord et Sud.
- 2) Chantier B. Les fonds de cabanes extérieurs au bayle.

III. CHANTLER. A.

A.° La levée de terre.

Sur le terrain la basse cour se présente sous la forme d'un creissant agencé à l'est de la motte, ceinturé par un fossé continu qui prend naissance dans celui de la motte. L'extrémité correspondant au Sud Ouest, s'engage plus profondément dans le plan annulaire de la motte. En cela son plan s'apparente à celui de la basse cour de la motte de Gourmalon en Goven(Ille et Vialine)

Comme le confirme la coupe transversale N.NO- S.S.E, (voir PL III) le bayle du Coudray dispose d'un niveau d'origine plus élevé que le niveau du sol extérieur à la basse cour, ce qui nécessite l'apport d'un remblai d'exhaussement et singularise cette enceinte.

Le niveau d'origine de la basse cour plafonne à 1 m au dessus du sol des cabanes localisées à l'extérieur de l'enceinte mais seulement à 60/75 cm au dessus du rebord du fossé, ce qui s'explique aisément par la pente du terrain extérieur. Plus on progresse vers l'ouest plus l'impression d'élévation du sol d'origine de la basse cour est prononcé.

On est ainsi amené à classer cette enceinte de terre parmi le type B défini par Leslie Alcock (Ringworks of England and Wales, in Chateau Gaillard, III, Londres, 1969,) des enceintes surélevées.

Il est certain dans le cas du Coudray, que cet apport de remblai ne s'est pas effectué après un premier temps d'occupation; En effet

sa fouille n'a pas apporté la preuve d'une quelconque occupation. Par ailleurs c'est le substrat de la première levée de terre.

3 coupes archéologiques ont été pratiquées au travers de la levée de terre. Une seule seulement a pu être descendue jusqu'au niveau à partir duquel le rempart a été élevé, du fait du caractère très rébarbatif de ce travail mené à main d'homme.

. Tanchée C/D.2. (Voir *Tanchée II*)

Comme nous l'avons dit, la surface de base de cette enceinte ne peut être considéré comme un sol de terre végétal mais au contraire, elle est assimilable à un dépôt massif d'une vaste couche de limon argileux jaune pâle (C.01/02 du code expolaire) soigneusement nivelé selon un plan horizontal . Son épaisseur est difficile à évaluer, la fouille ne l'ayant entamé que sur 20 cm environ. Il est certain cependant qu'elle est vierge de toute occupation. On la retrouve sur tout le site mais à l'ouest en direction de la motte , elle change de faciès et devient plus noire et plus caillouteuse(gris foncé) Au sud de la basse cour, elle accuse même très localement un pendage vers le sud/sud est, intimement épousé par le sol en place.

Le 1er rempart est marqué sur le terrain par un volumineux apport de matériaux pierreux meuble, sans le moindre gramme de terre de remplissage. Il s'agit d'un cailloutis détritique apparenté au ballast et n'ayant en tout cas pas de fonction différente. Son élévation n'atteint pas le mètre mais voisine autour de 0,95 cm.

Ce dôme s'est révélé très solide du fait du tassement mécanique de ces pierres d'extraction anguleuses et toutes de même volume. Ce cailloutis détritique forme l'ossature du bayle fut étalé sous forme d'un talus large de en forme de demi lune sur toute la plate forme. C'est le seul dépôt formant la levée de terre qui ait été uniformément repéré.

Sur le revers intérieur de ce dôme il a été accumulé une importante épaisseur de remblai argileux. On y trouve un cailloutis beaucoup moins meuble et surtout en plus faible proportion par rapport à la masse d'argile dans laquelle il est intégré.

Les différents profils de ces amas indiquent clairement qu'il y a un retrait entre le dépôt I de ballast et l'apport de terre proprement dit.

Cela pose le problème de la simultanéité des 2 dépôts.

. Tranchée G. 4/5.

Cette excavation dont l'ouverture a mené à dégager un four assez volumineux, n'entame le rempart que sur 2 m, ce qui rend délicat l'interprétation principale que nous aurions pu faire : l'absence de trace nette du ballast du dôme 1. En effet aucun matériau pierreux, pas plus qu'en G3 n'y a été discerné. Le pendage du dôme dégagé ne diffère pas pourtant des pentes des tranchées voisines. Il est à se demander, si à cet endroit, le dôme I pouvait avoir le gabarit qu'il a en G/D.2. Car il logeait le réduit-fournil du premier bâtiment localisé ici indubitablement par la stratigraphie, à moins que nous n'ayons jamais atteint que des points tangents à la pente du dôme I. A l'appui de cette dernière solution, on remarquera que la limite entre les apports successifs d'argile n'est pas nette du tout, qu'enfin, l'argile composant le rempart est en tous points identique à l'argile formant le remblai de chargement épais de 45 cm entre l'incendie de l'édifice I et la sole du four du bâtiment qui en est postérieur.

Il est sûr par ailleurs que cette argile fut le dernier des apports successifs de terre formant le levée de terre. Composée de très abondants noyaux de kaolin arrachés au fond des carrières, raclés et dispersés elle formait les niveaux les plus bas des carrières d'extraction. Nous avons là un exemple de stratigraphie inversée et la certitude que ce rempart fut dressé après les autres.

. Tranchée.X.A.5.

Il ne reste plus là que le dôme I de la levée de terre et son entassement de pierraille. Il nous fut impossible d'envisager d'individualiser le profil de ce dôme, tant le cailloutis a glissé et chevauché les murs de constructions qui l'entourent. Néanmoins ces remarques corroborent nos observations visuelles : La levée de terre qui protège le sud de la basse cour, plus menüs, moins large n'a pas été recouvert par le dôme II.

Ainsi il apparait que la levée de terre fut dressée en

2 temps :

1. Un rempart formé d'un ballast de cailloutis détritique gréseux (dôme I). Il s'appuie sur le remblai de nivellement de l'enceinte.

2. Un rempart de terre ; plus large d'un mètre et plus haut de 0,60 cm en argile fort compacte . Il fait de notre bayle une enceinte très redoutable et recouvrait partiellement comme nous le verrons plus en détail plus loin, un four domestique installé en même temps que l'édifice.

Il n'existe que dans la partie Nord de la basse cour et ses matériaux solides qui le composent ont été progressivement éliminé du milieu de l'enceinte jusqu'au Nord.

Ces observations de 2 matériaux distincts disposés malgré les apparences d'un glissement évident, en retrait l'un par rapport à l'autre témoignent-elles d'occupations différentes?

En d'autres termes la différence de nature correspond- elle à une chronologie distincte?

Il est possible de répondre malgré le manque d'élément stratigraphique ordonné. Car la limite entre ces 2 accumulations est marqué par un dépôt sur le revers intérieur du dôme I de matériaux de destruction et de céramique.

Autant nous avons pu constater la stérilité du ballast, autant il nous a été facile de relever à la base même de la levée de terre proprement dit plusieurs semelles d'argile cuite peu étendues, recouvertes de charbon de bois. Y étaient associés également des blocs de pierre très caractérisés: ils proviennent sans aucun doute du parement de la cheminée de l'édifice II et plus particulièrement des rebuts de chantier de cette cheminée. La céramique prélevée là, quant à elle, ne conduit qu'à des hypothèses, mais ne contredit pas l'idée d'un hiatus entre les 2 dépôts du rempart; Au contraire.

On peut seulement rapprocher, parmi la menue quantité prélevée le tesson D.2.3.3. & PATE BLANCHE ET BEC PINCE DE FORMES identiques, trouvées dans le remblai distinguant les 2 habitations. (D.3.6.7.) Les types sont plutôt proches du groupe B défini plus loin, mis à part le col large (D.2.II.) du groupe C, bien daté mais trouvé à la surface de la couche.

On peut donc attester d'une différence de nature et d'époque entre les dômes. L'enfouissement du dôme II a fossilisé des rebuts de construction qui n'ont pu être jetés là qu'avant le dépôt de la levée en argile et après l'abandon de l'édifice I .

Le ballast qui avait une pente très accentuée plongeait aux pieds même de l'édifice I, tandis que le dépôt d'argile dont le rôle fut autant d'élever le rempart que de l'élargir buttait aux reins du mur goutterot de l'édifice II et plus particulièrement de la cheminée.

Ainsi, il apparaît que le dôme II, étendue dans la seule partie Nord du bayle est associée à l'édification du second bâtiment, dont il assurait une redoutable défense.

III . Etat I.

A. Les structures maçonnées.

Nous avons la certitude que la construction primitive de la première période d'occupation ne représente pas un milieu clos. Au contraire, il est apparu que les substructions en place ont servi de fondations à un bâtiment ultérieur dont le niveau d'occupation repose sur le remblai de chargement de l'édifice I. Les vestiges du Ier bâtiment s'inscrivent en stratigraphie par des structures en creux (trous de poteau et ghost walls) et bien entendu par des structures en dur plus classiques. (Pl. IV)

Un mur M1, orienté 30 degrés Est, large de 90 à 95 cm, court le long de la levée de terre. Ses fondations sont massives (moellons aux dimensions en coupe de l'ordre de 0,25 cm x 0,80 cm), mais disposées au sol avec soin. Leur volume a suffi à assier solidement la construction.

Les moellons sont des grès armoricains.

La portion M2 en tous points identique à la précédente lui est perpendiculaire

La portion M4 qui est imbriquée dans le mur M1, orientée 120 degrés Est fait face à M2 et ne s'étend pas plus que sur 0,95 m. Son extrémité est marquée par un volumineux bloc schisteux formant une sorte de bossage d'angle.

Au nord de cette cloison, la paroi M1 se poursuit sur 50 cm, mais disparaît au delà interrompue par le départ d'un autre mur de forme courbe appartenant au second édifice, dont nous parlerons dans les prochaines pages. Se poursuivait-il réellement ?

Nous en sommes réduit à des incertitudes. En effet la présence du mur en ellipse ne permet pas de répondre avec assurance puisqu'il faudrait démonter cet édifice et fouiller intégralement la levée de terre pour en acquérir la certitude.

Ce que nous savons par contre et nous conduit à répondre plutôt par l'affirmative c'est que la couche d'occupation lui correspondant se poursuit sous la portion elliptique du second mur. En plus, on discerne très nettement quoique très partiellement aussi, des traces très denses de charbon de bois nichées dans l'échancrure que nous avons mentionnée. Cela prouve bien que ces dépôts n'ont pu être étalés qu'antérieurement à la construction elliptique.

La surface de référence est formé par de la terre brûlée étalée sur une superficie de l'ordre de 5 M2 avec une épaisseur de 2 à 3 cm. Mais il n'a pas été discerné de trace de charbon de bois en grande quantité pouvant, témoigner de l'incendie. Aussi n'est-il pas exclu que ce secteur ait été l'objet d'un nettoyage complet.

La paroi M 4 elle, a subi un dépierrément presque total à l'exception d'un vague alignement de pierres correspondant à l'arête west. Un ghost wall stratigraphiquement bien marqué détaille son tracé. La fosse large de 25 cm, profonde d'autant fut remblayée d'une terre grise compacte, comprenant de nombreux gravillons. (voir PL ). Le tracé de la fosse de comblement traverse l'exca-
vation D 4 en biais et selon un plan divergent du plan de la paroi qui lui est adjacente. C'est que son alignement renvoie à un axe parallèle au mur M 1, alors que le cloisonnement visible sur le cliché , lié au second habitat n'est pas orthogonal au mur ou il prend naissance.

Sûrement ne faut-il pas prendre la largeur de la fosse pour celle de la construction en pierre dont elle marque l'emplacement? Il faudrait démonter la cloison adjacente pour en mesurer l'autre bord.

On se trouve donc en présence d'un bâtiment rectangulaire long de 9m large de 6,50 m, dont on ne dispose pas du plan complet. Le cloisonnement qui n'atteint pas 1 m en longueur ainsi que la couche d'occupation décelée au delà indique que le bâtiment s'étendait au delà, mais nous en ignorons le plan.

B. La stratigraphie.

Elle présente des accidents isolés mais dispersés, composés de fosses creusées dans le remblai de nivellement d'origine et comblées d'accumulations de cendres et de charbon de bois.

Ils deviennent intelligibles associés au plan et à la stratigraphie ou ils s'avèrent alignés et semblables.

L'alignement a pour axe une ligne parallèle au mur M1 et au mur M2 distante des parements de 25 cm ce qui vaut aussi pour le cloisonnement M 4 qui porte aussi sa fosse.

L'homotypie porte sur la présence de matériaux organiques dans le remplissage notamment pour les trous situés au sud de la pièce. Par contre le remplissage des orifices localisés au nord du bâtiment près de la cloison M 4 s'apparente beaucoup au matériau entrant dans la composition du sol de l'édifice II. Il semble donc que ces poteaux ont été arrachés et leur logement comblé par la terre destinée à former le sol du bâtiment dont l'édification est à l'origine de l'arrasement des poteaux.

Par contre les poteaux de l'autre groupe ont pourri sur place.

On notera également (voir PL V) que l'évasement des trous à leur contact avec la couche supérieure atteste leur association chronologique directe.

L'évasement pour chacun est de l'ordre de 20 cm.

Il n'y avait pas de sol très net qui ait pu être conservé sur la superficie intérieure de la pièce. A l'angle S-E cependant, une aire de déplacement formée par le tassement intense de la terre d'origine, différenciée par une coloration mauve a pu être dégagée et semble désigner un sol. Elle est indissociable du remblai du fait de l'absence de confection volontaire d'une épaisseur stabilisant les déplacements.

Elle a été recouverte d'une épaisseur de charbon de bois très tassée et dense qui se retrouve à peu près partout sur le site à une hypsométrie équivalente.

Mais les dépôts varient en épaisseur de 6 cm au sud du bâtiment à 10/12 cm au Nord du bâtiment. (Voir planche XVIII 9

Ils touchent les moellons des cloisons M 1, M2 , M4 ce qui atteste de l'incendie général du site au moins pour la parite Nord de la basse cour.

Nous avons vainement tenté d'observer des traces de rubéfaction sur les parois murales. Le feu fut vraisemblablement brutal mais insuffisamment intense pour laisser des empreintes.

Une structure singulière fut décelée au centre de l'espace laissé libre apr le cloisonnement. Comme il nous est difficile de le relier avec certitude à la stratigraphie, nous en faisons mention ici.

Il s'agit d'une lentille de scories de métal simplement posée sur le remblai de nivellement et recouvert d'une pellicule assez fine de terre rouge brûlée. Comme l'indique la coupe dressée dans le sondage E 3 (cf PL V) il ne s'agit que d'une mince épaisseur de scories, disposée très simplement dans une menue cuvette creusée dans le sol. Son épaisseur ne dépasse pas 18 cm et la superficie d'étalement est de l'ordre de $\frac{1}{2} \text{ m}^2$

Elle s'interrompt brutalement par l'alignement des scories. Le sol extérieur ne porte pas trace par ailleurs de cendre ni de charbon de bois: ni d'aucun indice de rubéfaction ce qui suggère un foyer de combustion localisé et peu important. Les scories sont peu volumineuses, petites plaques de 15 cm de Long et 5 cm d'épaisseur. Le métal a l'aspect d'un bloc spongieux à surface mamelonnée et cassure nette. Le démontage de cette sturcture a prouvé qu'il n'y avait pas étagement des cories mais étalement.

Quelle, était sa fonction?

La fouille a bien livré des objets métalliques dispersés mais aucune concentration n'a pu être notée près du foyer.

Par contre, il a été mis à jour sur le site une dizaine de petites boules au profil en cône ou en olive dont la paroi est visiblement métallique même si le métal n'a pas prouvé sa solidité. Une d'entre elle en effet fut ouverte et présentait au coeur de la paroi une masse de terre moulée grossièrement. Il s'agit exactement des mêmes objets que ceux trouvés dans le " grande ligne des mardelles gauloises de Loire Inférieure " par R. Kerviler en 1883 et assez justement identifiés à partir notamment de la sculpture et des inscriptions latines à des projectiles de fronde.

Nous sommes donc ici en présence d'un petit foyer métallurgique destiné à produire ces petites balles de fronde lancées au bout de lanière en chanvre ou en cuir.

Nous pensons pouvoir attribuer cette structure au 1^{er} bâtiment du fait de son installation sur le dépôt de nivellement. Mais la limite entre les différentes couches argileuses la surmontant n'est pas suffisamment nette pour préciser la nature de celle qui surmonte le foyer et la rattacher à la 2^{em} occupation.

C. Etat II.

A. Les structures maçonnées.

a) La fouille a permis de mettre au jour un autre bâtiment dont le plan original en ellipse n'ignore pas l'édifice I. (Voir PL VII)

Ses caractéristiques de maçonnerie sont voisines de celles que nous avons décrites pour le premier bâtiment. Il s'avère d'ailleurs qu'il a repris l'alignement des murs antérieurs comme fondation, du moins très sectoriellement. En Exc.D3 et Exc D3a, pour le cas des murs U 1, U2, un ressaut bien net, large de 5 cm marque la surface d'arrasement des cloisons M1 et M2 sur laquelle prend naissance la maçonnerie. Ce ressaut avoisine l'hypsométrie -0,17 m/ - 0,19 m. Au dessus de cette côte, des moellons de plus petite dimension (10 à 15 cm de section) ont été assemblés avec le souci de présenter au nu la face la plus régulière. (PL VIII) Que le ressaut marque un arrêt de la construction sur ce site et le niveau au dessus duquel fut monté le second mur est incontestable, tant il est vrai qu'il n'existe nulle part ailleurs. Les murs élevés au moment de la construction du 2^{ème} bâtiment hors du volume antérieurement délimité par l'édifice I, n'offrent pas cette particularité.

Le segment U2 est identique au précédent, mais est interrompu à 5,80 M de l'angle qu'il forme avec le mur précédent par un seuil large d'un mètre concrétisé par le prolongement du sol de l'habitation. Il marque d'ailleurs à cet endroit une légère pente.

Lorsqu'on pénètre dans la pièce par le seuil, (voir PL X)
on laisse tout de suite sur la gauche un muret U 3 qui prend naissance en U 2 et
forme le montant occidental du seuil. Ses caractéristiques le différencient
des autres murs. Il est moins large, mesure 70 cm, ne subsiste que sur une assise
formé par 2 parements et un blocage . Enfin il n'est pas d'angle avec l'ensemble
de l'édifice. Son orientation est 40 degrés Est. (voir PL VII)

Le tronçon U 5 est très mal conservé. Tout juste avons nous
pu dégager un empierrement assez profondément situé en Exc E 4. L'éboulis qui
devrait subsister a du disparaître dans le fossé mitoyen.

Le tronçon désigné U 6 est semi circulaire. Les moellons
sont réguliers et bien ordonnés. Nous avons la preuve qu'ils ne repose sur aucune
fondation mais seulement sur les restes d'une couche d'occupation de l'état I. (PL X)
A partir de la berme séparant E 3 et F 4, cette ellipse est réduit à un alignement
de moellons en place au niveau de la première assise. Tous les moellons en éléva-
tion ont été soufflés par la levée de terre dès lors que faute d'entretien
elle a pu glisser sur son revers intérieur. (Voir PL VI)

On retrouve entre les portions U 2 et U 5 un angle
circulaire qui a pu être entièrement dégagé. (Voir PL XI) On notera là l'absen-
ce totale de ressaut.

Quant au tronçon U 4 il a déjà été décrit.

Ainsi seul un angle droit existe dans ce plan. Il s'explique
parfaitement puisqu'il fut érigé simplement au dessus de l'angle droit que formait
ici le Premier bâtiment. C'est donc une adaptation aux structures formant fondation.

(b). La cheminée. Une structure singulière a pris place sur le mur goutterot U 1 à
3,50 m de l'angle sud de la pièce et 3 m Avec l'angle qu'il forme avec U 4, soit
approximativement en son milieu. (voir PL XII)

Il s'agit d'une cheminée murale qui du point de vue architecturale marque un parti pris indéniable d'intégration aux murs avec transfert des structures de soutien et d'élévation à l'extérieur de l'édifice.

On distingue 3 éléments :

1) Le contre coeur. Maçonné il subsiste sur 1 m de haut formé de moellons non taillés liés d'argile. Il offre une section asymétrique marquée d'un côté par une courbe de 40 cm de rayon de l'autre par une amorce en cône tronqué en brique dans le mur. (Voir PL ¹¹¹ - 111)

Cette amorce de cône tronqué et l'angle droit qui finit l'extérieur de la cheminée, sont reliés par un alignement rectiligne et un ressaut large de 10 cm. (voir PL ¹¹¹) C'est au niveau de cet encorbellement que vient buter la levée de terre.

Une niche triangulaire de 20 cm de côté sans linteau y est logée.

A l'inverse du contre coeur lui même ses fondations sont très massives et non taillées. En plan elles dessinent un triangle tronqué fort grossier. (Voir PL ¹¹¹) Le contre coeur était enté sur ces blocs, sans en recouvrir toute l'épaisseur.

2) Un parement . Il est constitué de moellons de poudingues ferrugineux arrondis. Ils garnissent cette cheminée ne façade et en élévation . En élévation, on a pu constater leur disposition par couple sur une hauteur de 80 cm (voir PL ¹¹¹). En plan horizontal, on a un alignement sur 2 lignes de ces pierres de couleur bordeaux. De par leur forme, leur coloration, leur disposition ces moellons traduisent une volonté de décoration simple uniquement fondée sur la polychromie.

Ils ont également cette particularité de limiter l'extension du foyer aligné sur l'axe du mur dans lequel il est intégré sans former de saillie interne.

3) L'âtre. Limité par le contre coeur et l'alignement

oudingues,, il se présente sous la forme d'une épaisseur de 5 cm de charbon de
étalée sur une surface d'argile jaune recouvrant elle même les fondations de

cheminée

L'absence de terre rouge par la chaleur indique qu'il
souvent nettoyé et balayé. Les traces de rubéfaction elles aussi sont très
nettes ce qui confirme l'hypothèse de nettoyages fréquents.

Le four. A l'extrémité Nord du bayle fut mis au jour
petit réduit maçonné de forme circulaire a moitié intégré sous la levée de terre
cement argileuse. La largeur des murs est de 70 cm.

Le muret circulaire a 2 faciès.

Côté extérieur, il présente une ordonnance soignée de
armoricains . A l'intérieur par contre, sur 30 à 35 cm d'élévation on ne distingue
un feuilletage d'ardoises et d'argile cuite très rubéfiée et rouge. Cet appareil-
gauffré marquant assez nettement le départ d'une voûte en cul de four en assurait
solidité.

A la base de tout cela se trouvait une épaisse couche
d'argile cuite de 10 cm qui à l'angle de l'excavation accuse un effondre-
ment ce qui témoigne de sa plasticité. Cela résulte du tassement local de la terre
sableuse conjugué à la pression d'une importante racine.

Nous avons recherché des traces d'éventuels rechargements
nécessifs, mais en vain, ce qui prouve que l'on avait un seul foyer de chauffe.

Par ailleurs aucune trace de charbon de bois ni aucun
échantillon de céramique n'a pu être dégagé. Il faut donc croire que cette chambre de chauffe
était déjà hors service et bien nettoyé au moment de l'abandon de notre édifice.

L'absence de tout élément métallique et de poterie
nous fait penser qu'il s'agissait d'un four domestique.

Son diamètre égal à un peu moins de 3 mètres donne une
idée de l'importance de cette structure. (Voir PL χ et χ).

Il est certain que l'enfournement s'effectuait au niveau du sol car la sole de cuisson arrive à la première assise du mur. Malheureusement en l'absence de stratigraphie d'occupation bien établie il nous est difficile ici de la confirmer par un relevé précis.

B . La stratigraphie.

Si dans l'ensemble du bâtiment II et principalement dans la grande pièce un sol bien individualisé a pu être dégagé, dans le secteur du four les choses sont d'interprétation difficile. Par exemple dans le prolongement de l'embouchure du four, il a été repéré sur 3,50 m de long et 2,50 m de large une couche de charbon de bois très dense mêlée à une grande quantité de cendres et plusieurs fragments de céramique, brûlée.

Elle accuse un pendage vers l'intérieur de l'habitation mais son amplitude est assez peu marquée. Son creusement n'a pas permis de mettre en évidence une quelconque fosse creusée dans le remblai d'origine.

Le point le plus bas de cette déblave rejoignait le point le plus élevé du niveau d'incendie de l'état I.

Dans les limites de la pièce en abside, nous avons donc l'embouchure du four et un cendrier assez étendu à l'intérieur de l'habitation. La superficie de cette déblave est de l'ordre de 16 m².

Pour ce qui est de l'extérieur du four nous avons déjà dit ailleurs que c'est une levée de terre très argileuse meuble et relativement pure qui ceinturait le massif maçonnerie du four. D'un point de vue morphologique, le talus de terre accuse la même forme que la murette du four. En élévation, toute la masse de terre qui formait le talus recouvrait l'arrière du four jusqu'au mur de l'édifice II. De cette façon, elle empêchait les déperditions de chaleur.

Ce procédé qui est attesté au moyen âge notamment

dans l'enceinte du Plessis Grimoult au XI^e XII^e siècle est assez traditionnel dans l'architecture rurale en France.

La stratification dans les limites de l'édifice II se répartie différemment dans la pièce principale à cheminée et dans les autres pièces.

C'est dans ce premier secteur que l'on possède une succession claire de couches diverses du niveau II. (Voir PL ~~VI~~ ^{PL XVII})

Immédiatement sous-jacente à un apport de terreau, une massive couche de remblai recouvre en effet l'ensemble de l'édifice et du site. Sa forme générale épouse fidèlement le profil général de l'enceinte ce qui confirme l'idée d'un milieu relativement peu perturbé. Comme l'indique par ailleurs la coupe D.E des sondages D.4 et D.4a, les protubérances sont à mettre au compte des amas d'éboulis et non aux substructions arrasées en place.

Près de la levée de terre l'édifice est conservé sur 1,50 m environ et l'éboulis qui s'étend à ses pieds, massif, semble contenir toute la maçonnerie du mur goutterot.

Au Nord du bayle et au Nord Est, une perturbation est particulièrement perceptible d'autant que la terre qui la compose renvoie à la levée de terre. C'est qu'ici, l'édifice moins bien conservé a laissé libre cours au pendage naturel du rempart, notamment le dôme II, dès que son entretien cessa. D'où dans les excavations F4 et surtout E 3, l'originalité du remblai simplement formé par le glissement des couches supérieures. Il est sûr par endroit que parmi les matériaux de ce remblai, nous avons les dernières brouettées du dôme II.

La couche (3) forme un milieu sédimentaire médiéval beaucoup plus homogène. 2 sous ensembles de moellons et d'ardoise de toiture y sont inclus.

Dans chaque excavation il a pu être dégagé intégralement à l'hyposométrie variant de 5 cm/NO (exc.D.3) à 10 cm / No (Exc.D4a)

Le sol du bâtiment II est facilement discernable par son aspect. Il est composé en effet d'une épaisseur très régulière (60 cm) de terre tassée et tassée de couleur violet, sur lequel glisse très facilement la truelle.

Lorsqu'on la traverse, on constate qu'y est mêlé une quantité de petits cailloux détritiques qui s'ordonnent parfois en un hérisson rudimentaire.

A l'intérieur des excavations elle se présente sous la forme d'une nappe discontinue (Voir PL V) perturbée par les éboulis qui ont été complètement disparue. Seule la pièce la plus vaste l'a conservé presque intégralement (Voir PL VI).

Ce sol est de plan horizontal mais marque un pendage assez modeste vers le sud aux abords du seuil que nous avons décrit.

Il portait très peu de tessons. Mais la céramique du remblai et le chargement qui le porte en a livré qui ne peuvent être antérieurs à la fin du XII^e siècle, tandis que le remblai (3) s'est montré fort riche en céramique du XII^e. XIII^e siècle. Nous analyserons ces objets dans un prochain chapitre.

Doré et déjà, nous avons une fourchette chronologique qui situe la confection de ce sol au XII^e siècle, ou au XIII^e au plus tard.

Il importe de noter en complément que dans la grande pièce, le sol joint les murs ce qui témoigne de leur simultanéité d'édification.

A l'intérieur de la "nef" occidentale du bâtiment II, le sol cède la place à une aire rudimentaire confondue par endroit avec le remblai d'origine de la basse cour, qui en Exc D.4 ceinture la paroi U.5 de l'édifice. (Voir PL VII). Dans le sondage Exc D.4, le plafond de la fosse fut à peine recouvert de

cette argile grasse. Cette couche aussi peu étendue soit-elle souligne bien un type d'installation éloigné de celui qui fut repéré dans la pièce la plus grande. Une aire très simplifiée, parfois simplement le remblai de nivellement de la basse cour a donc garni cette pièce dont il importe de noter qu'elle fut édiflée sur une surface encore vierge de toute occupation car périphérique au bâtiment I. Cette nature implique que cette pièce n'avait pas la même fonction que sa voisine.

Une seconde particularité stratigraphique a été relevée dans le sondage D 3a à l'aplomb de la cheminée. A une hypsométrie équivalente à celle de l'âtre une couche d'argile rouge, de cendres et de charbon de bois fut en effet suivie sur près d'un mètre vers l'intérieur du bâtiment et 3 m le long du mur U 1 et de la cheminée, soit aux abords directs.

Il ne peut s'agir d'un foyer rudimentaire précédant la cheminée. Nous avons dit que l'imbrication des 2 maçonneries est indéniable. De plus, la couche de terre cuite butte au parement de poudingues.

Il faut plus simplement admettre qu'elle représente le sol localement souillé et rougi par les cuissons dans l'âtre et par les nettoyages successifs et fréquents de la cheminée.

Ce sol comme l'aire de la "nef" occidentale repose sur un remblai de chargement destiné à niveller le terrain et recouvrir les traces du premier bâtiment. Il comportait de la céramique. Il s'agit d'un remblai de terre argileuse très fine. COUCHE (6) étalé sur une épaisseur de 15 à 20 cm.

Dans l'excavation F 4, sur la paroi Nord et Ouest, cette épaisseur de remblai était creusée d'une fosse large d'1,20 m à son embouchure la plus large et profonde de 0,40 m, comblée de très nombreuses ardoises.

On a affaire ici à une fosse de débris de toiture accumulés soit à l'occasion de la construction du Bâtiment II, soit lors d'une réfection. Il s'agit d'une coutume de construction assez fréquente pendant le Moyen âge.

IV Le secteur Sud du Bayle.

3 excavations exploratoires furent ouvertes dans un menu espace pour déterminer si le sud de notre plate forme fut oui ou non peuplée et, de quel façon elle a pu l'être.

Le long du rempart, dont nous avons déjà dit qu'il est là uniquement en cailloutis détritique, 3 portions de mur ont été dégagées, mais leur largeur se laisse mal deviner, le rempart ayant vivement glissé sur son revers intérieur.

Du fossé, jusqu'à la moitié de la basse cour, court un mur à 2 orientations différentes. Il est courbe sur 8 m et épouse depuis le fossé la forme du rempart.

Mais après un brusque décrochement il reprend un tracé entièrement rectiligne qui pourrait bien correspondre soit à un bâtiment, soit à une structure rectangulaire correspondant à une entrée de la basse cour.

Côté fossé, le volume défini par les murs précédent est clos par un muret qui suit la ligne de séparation de la douve. (Voir PL VIII et PL IX)

Le muret mal conservé lui est parallèle vers l'est.

Malgré la rapidité de ces excavations (9 jours de fouille seulement) un mobilier intéressant a pu être dégagé et rassemblé, sur des couches d'occupation bien individualisées?. (Voir PL X)

Les seuls morceaux de verrerie trouvés proviennent des ces sondages, ce qui tend à prouver un luxe supérieur.

S'agit-il d'une simple coutine ^R suivant et doublant le rempart en terre?

S'agit-il d'un édifice locatif ? Nous pensons a priori plutôt

cette solution de par la présence de mobilier et d'une couche d'occupation nette, sans compter les innombrables ardoises de toitures prélevées.

absence de couche d'incendie tend à exclure l'hypothèse d'un édifice contemporain de l'état I. Par contre l'état II se caractérise par l'édification d'une véritable levée d'argile, alors qu'elle est ici absente.

Aussi, est-il nécessaire pour en savoir d'avantage de poursuivre la fouille de ce secteur.

V. Chantier B.

La fouille ici s'est limitée à 2 sondages fouillés seulement superficiellement, car ils ont été ouverts tardivement. Il s'agit de l'extérieur de l'enceinte, à l'est en bordure immédiate de la voie romaine et médiévale qui longe le bois du Coudray. Nous y avons repéré une petite structure de fossé de module beaucoup plus faible que les douves de la fortification, atteignant à peine 0,40 m de profondeur, dont la forme générale reprenait avec une certaine fidélité l'axe et le tracé de la basse cour. Cette superficie à peine isolée par rapport au sol naturel de la forêt si ce n'est par ce petit fossé, mesure en longueur et

en largeur. On ne retrouve bien sûr aucune levée de terre et cette plate forme communique directement avec le fossé Occidental de la basse cour .

Faute d'élément stratigraphique sûr il nous est impossible d'en définir la fonction. Plus précisément il faudrait savoir si cette rigole de ceinture peut référer à un menu fossé tracé dès le moyen âge ou à l'escarpe d'une palissade en bois.....

Nous avons inventorié là néanmoins les vestiges de petites cabanes aux caractères très différents des habitations fouillées dans la basse cour. Cela souligne encore la nécessité de répondre aux questions qui se posent quant à la nature de la plate forme .

Les cabanes. Il s'agit de structures maçonnerées assez rudimentaires conservées sur une seule assise ou 2 dans le meilleur des cas. (Voir PL ~~XII~~ ^{XI}) Les moellons sont de même origine géologiques que les habitats de bayle, des grès armoricains, appareillés pareillement. Le liant est argileux et non cuit.

L'épaisseur de 0,70 m de chacun des murs éloigne ces constructions des murs goutterots du bayle.

En réalité, ils diffèrent pour 2 raisons :

1) L'incurvation des murs vers l'intérieur du volume qu'ils définissent. Les surfaces arrasées présentent toujours un plan incliné, particulièrement aux angles. Le parement externe est toujours plus élevé que son homologue interne.

Le profil qui se dessine rappelle celui des types " en forme de bateau".

2) Le plan de ces constructions aligne des pignons elliptiques à l'extrémités de murs droits

Il ignore l'angle droit.

Sur l'ensemble des murs exhumés, un regroupement peut aisément s'opérer, dissociant 2 habitats différents.

. a. A l'ouest. La courbe tourne le dos au couchant et représente le seul indice de la cabane. Sur la surface arrasée, on remarque qu'un orifice au dessin en contre courbe est logé vers l'extérieur. (Voir PL ~~XII~~) : Il a extérieurement un diamètre égal au mètre.

Ce demi cercle correspond sûrement au logement d'un étais ou d'une structure de soutien. Aucun débris organique n'y a été noté. Seule une exploration plus méthodique de ces substructions pourra nous renseigner mieux.

b. A l'est en direction de la chapelle du Coudray, les vestiges d'une seconde cabane ont été dégagés sur une superficie plus vaste mais encore insuffisante pour obtenir le plan général de la construction.

L'ellipse est beaucoup moins marquée et tourne le dos au levant.

On sait que cette maison disposait d'un seuil logé dans un mur rectiligne orienté S-S.O - N.N.E, large d'un mètre. Sa forme est celle d'un cône tronqué.

Par précaution la fouille n'a pas été étendue. Cependant il est vite apparu que sous une couche de remblai au total assez menue d'une épaisseur de l'ordre de 0,20 m existe une couche uniforme de cendres et charbon de bois décelée en plusieurs endroits, notamment à sa jonction avec les murs.

Il est pratiquement assuré, que, dans le contexte stratigraphique du Coudray, cette couche réfère à un incendie.

Au dessus de cette couche ont été prélevés de très nombreuses ardoises percées. Leur quantité est très surprenante. Il est sûr que la toiture n'était pas végétale mais bien en ardoise noires, ce qui suppose par ailleurs l'existence d'une charpente conséquente. Une ardoise retrouvée sans dommage indique les dimensions moyennes de chacune. Longueur: 36 cm

Largeur: 19 cm à la base.

Largeur: 15 cm au sommet.

L'orifice qui marque le point d'attache semble bien être destiné à recevoir des chevilles en bois et non en métal. C'est toujours ce que semble indiquer la longueur (1cm) et la largeur (0,50cm) des petits trous. D'ailleurs, aucune pointe métallique n'est associée au remblai qui les contient.

Nous sommes donc bien en présence ici d'une suite de fonds de cabanes en pierres de dimensions apparemment assez modestes, de forme ovale dont les murs sont assez nettement incurvés. Leur couverture était en ardoise. L'on connaît de telles choses si ce n'est qu'elles furent incontestablement habitées au moyen âge et abandonnées également au moyen âge. Le mobilier céramique que contenait le remblai interdit d'en douter. Aucune forme n'est entière voire même dessinable. Mais on dispose de fragments de panse avec canelures externes, des fragments de céramique à pâte blanche si fréquente dans le Lot céramique correspondant à l'édifice II du bayle, et enfin d'un couvercle en terre cuite rosée décorée comme certains tessons venant du chantier B à l'épargne d'un vernis vert.

Ces indications au total assez maigres nous conduisent à formuler une première hypothèse. A moins qu'il ne s'agisse d'une seconde basse cour, qui alors aurait cette particularité de n'être nantie ni de fossés ni de levée de terre et d'abriter des bâtiments fondamentalement différents de ceux du chantier A, nous disposons là d'un village médiéval qui a pu venir chercher protection près de ces structures fossoyées. Il répond bien d'après les apparences à la définition du village abandonné puisque jusqu'alors aucune observation ne conduit à envisager son fonctionnement après l'abandon de la basse cour et vraisemblablement de la motte.

VI Etude du mobilier.

A. La céramique.

Elle se présente dans la majorité des cas sous la forme de tessons de petite dimension souvent assemblés en des points précis des locaux d'habitation : extérieur côté sud de l'édifice II à la droite du seuil, abside nord, pièce résidentielle.....Il faut remarquer à ce sujet que parmi l'ensemble nous disposons d'un lot d'ailleurs assez homogène de pots dont l'usage cessa avant l'abandon de la basse cour. En effet lors de la fouille des excavations C 3 et C 4, il a été mis au jour des fragments de vases jettés à l'extérieur du logis car vraisemblablement hors d'usage. A l'inverse des autres tessons trouvés, ils ne présentaient pas de traces de feu ou si peu qu'on est en droit d'affirmer que leur position immédiatement hors de l'habitat et leur texture infirment leur appartenance au niveau d'occupation réel de l'habitat et non au remblai.

Les pâtes sont à dominante claire les glaçures quant elles existent sont à dominante verte et réparties à l'épargne. Les pâtes sont aussi rayables à l'ongle

Il a été possible de procéder à plusieurs regroupements définis par le contexte stratigraphique.

Le premier lot (voir PLXIII), rassemble les tessons prélevés dans la couche d'incendie de l'édifice I, et sur l'aire de déplacement qu'elle recouvre. Ils sont rares et extrêmement menus mais typologiquement bien groupés. Notons que leur rareté est conforme à la brièveté de l'occupation du premier bâtiment. Tous ont cette particularité d'une texture grossière ; formes mal achevées, pâtes rugueuses, dégraissant apparent

Le 2ème lot rassemble la céramique contenue dans la terre du dôme II du rempart et le remblai de chargement entre l'édifice I et celui bâti à la suite.

Le troisième lot comprend des formes variées des types de décor peu nombreux provenant du remblai attestant la fin de l'occupation du bâtiment II .On y a inclus les morceaux qui gisaient sur le sol extérieur de la basse cour comme nous l'avons indiqué plus haut.

A l'intérieur de ces regroupements on peut distinguer plusieurs types de rebords et de fonds.

. Le groupe A rassemble des rebords carrés à face parallèles ou faiblement incurvés.

. Le groupe B est important sur l'ensemble du site. Il est constitué de bords à bandeau trapus et ramassés dépassant rarement 2 cm de haut. Les rebords en bandeau sont bien formés . Les faces internes sont droites ou faiblement incurvées, les faces externes présentent elles une incurvation plus prononcée, dont le point de naissance se situe au pied de la lèvre si bien que cette concavité est fort peu étendue. Les lèvres se singularisent par leur inflexion externe de plan horizontal.

. Le groupe C domine. Il regroupe des rebords à bandeau hauts et minces, de profil étiré. De plus la lèvre qui le plus souvent est de plan horizontal se singularise par son épâtement.

1) Le groupe A.

Il présente surtout des bords rectangulaires plus larges que haut, aux faces parallèles et un apex généralement à peine marqué. (Ex D.363)
S'y ajoute aussi un haut de vase (D 365) dont la lèvre est de plan horizontal avec inflexion externe creusée d'une franche canelure labiale. Il s'agit d'un des types caractéristiques du groupe B de la céramique du Plessis Grimoult à liaison anguleuse assez franche avec la panse, dont des échantillons ont été excavés dans la citerne qui fut recreusée au cours de l'édification du bâtiment III ou tout de suite après, soit à la fin du XI ème siècle mais pas avant.

A Andonne, ce type de tesson appartient au groupe II daté de 1020-1028

Des rebords carrés (ex:F 4.4.C.1 et F4.2.) à pâte jaune et dégraissant de chamotte offrent un vernis jaune à l'épargne. Ils se classent difficilement à cause de leur modestes dimensions.

Mentionnons dans ce lot un rebord assez singulier associant une lèvre à inflexion externe et de plan horizontal et un liseret marqué immédiatement sous la lèvre auquel correspond une gorge assez franche. (D.4.3.10). Le vernis uniformément répandu de ce vase est d'un vert très foncé, mais ne ressemble pas à l'ensemble des vernis dont nous reparlerons.

2) Le groupe B.

Les formes en bandeau de ce groupe présentent une variété de nuances autour d'un schéma de base. Les bords les plus anciens du Premier lot le présentent sous l'aspect d'un rebord de vase de facture très grossière, pâte noire et plâtre de revêtement épais. La forme massive du bandeau n'exclut pas au contraire la concavité des 2 faces. (D 2.6).  Cela est corroboré par les tessons ramassés lors du décapage en Exc D.4 du remblai antérieur au sol de l'édifice II. Mais leur façon est plus soignée.

Par exemple: D.4.6.2. Lèvre à bandeau massif et gorge marquée, avec traces de glaçure verte à l'épargne sur la paroi externe du vase.

Couleur E.84. (Code expolaire)

D.4.6.3. La gorge est nettement moins marquée, mais l'amin cissement du bandeau donne du volume à la tête. La pâte est blanche.

Dans l'Europe du Nord Ouest, les comparaisons sont possibles. On peut rapprocher ce type de rebord des formes rassemblés sous le groupe C de l'enceinte du Flessis Grimoult, qui sont datés par analogie avec les sites Normands fuicillés à Caen, Buchy et Urville du XI-XII^e siècle. Ces formes néanmoins différent totalement des exemplaires étudiés par M. de Bouard dans le contexte 950-1050 ap. Jc à Doué la Fontaine. Non que la concavité de la face externe des lèvres à inflexion ne soit pas marquée, mais excepté D.2.C.6., la face interne n'accuse pas d'inflexion aussi marquée.

D'autres dessins sont à associer aux formes dégagées dans le cloître Saint Etienne de Caen, notamment dans le dépotoir daté de la fin du XI^e siècle.

Pour prendre des exemples plus lointains nous constatons par ailleurs que ces types sont très peu fréquents dans la céramique d'Andenne, où l'on trouve dans le premier groupe des bords verticaux larges et concaves soit au plus tôt à la fin du XI^e siècle. Par contre nous verrons que ces rebords sont beaucoup plus abondants dans la prochain groupe.

Il ressort de cette première approche que le groupe I rassemble des formes de bandeau relativement peu développés, produits en Europe du Nord et du Nord Ouest dans un contexte du XI^e siècle plus précisément en Normandie à la fin du XI^e siècle. Les formes les plus voisines sont celles du dépotoir F.16 de l'enceinte du Flessis Grimoult qui n'a pu être édifié qu'à la fin du XI^e siècle.

Le groupe C.

Il rassemble des bords beaucoup plus caractérisés et tout spécialement des rebords à bandeau. Ils sont nettement plus évolués que dans le précédent groupe à tel point que pour différencier dans ce lot les diverses formes de rebord bien marqué, il nous a fallu créer une catégorie intermédiaire qui non seulement tient sa place d'un point de vue morphologique et typologique, mais encore correspond à un moment donné de l'occupation du site que la stratigraphie en elle-même ne soulignait pas avec tant d'insistance.

Le groupe C 1.

Les bandeaux sont là encore assez épais, la concavité des 2 faces est bien soulignée (exemple: E.3.2.6.) Ce qui les distingue franchement des autres catégories est surtout le profil très anguleux des extrémités ainsi que le bourrelet interne qui souligne la liaison entre la panse et le bord de ces céramiques. (Voir PL ~~XIV~~^{XV}) Sur certaines formes, il est tout particulièrement marqué et définit des formes très pansues.

Le groupe C.2. (PL ~~XIV~~^{XV})

Il est lui caractérisé par des rebords en bandeau hauts et minces donnant l'illusion d'un étirement. Il en résulte un amincissement du corps du bandeau tout particulièrement de la pointe du bas. A l'inverse, on note à hauteur de la lèvre, un épatement de la tête, dont le dessin est franchement arrondi. Cela conduit à l'absence de cannelure labiale.

Cette typologie qui dissocie 2 genres de bandeaux bien distincts désigne-t-elle un rapport chronologique?

Nous ne pouvons que constater à ce sujet qu'une certaine imprécision. Les formes de céramiques dans ce milieu local ont pu durer longtemps et commencer avant d'autres formes mieux connues dans des sites dont la stratigraphie est bien établie.

Cependant nous avons la chance de disposer de dessins assez courants dans d'autres régions ce qui facilite beaucoup notre tâche.

Il est certain cependant que le contexte de chacune des formes se situe dans une fourchette chronologique DONT LE TERME N EST PAS POSTERIEUR AU DEBUT DU XIV ème siècle.

Les bandeaux "filiformes" et étirés définis ci dessous, correspondent au groupe II de l'enceinte fortifiée de Sébécourt et exclusivement de ce groupe. Marie Leenhardt assigne au remblai intérieur de l'enceinte où ces vases ont été exhumés une datation de la fin du XIII ème et début du XIV ème siècle.

Dans les sites datés du XV ème siècle, notamment à Bruères Allichamps (cher) E Hugoniot n'a pas noté un tel développement des rebords. Il ne peut que mentionner au sujet d'un vase, (PL I n°1) "la tradition de profil anguleux" d'un des pichets.

Le groupe C 1 des vases à bandeau bien dessinés a plusieurs équivalents, assez connus.

Tout d'abord, on en retrouve de nombreux exemplaires sur l'atelier de la Hardelière. (Mayenne)

Mais surtout un modèle de ce genre a pu être situé avec précision à Beauvais dans un puit et une cave construits après l'incendie de 1180.1188 et comblés par une pierre tombale épigraphique dont l'écriture est caractéristique du XIV ème siècle. Cependant il s'agit d'un vase peint plus luxueux que nos pots.

A Andenne, ce rebord à bandeau saillant et pâte blanche avec glaçure jaunâtre appartient exclusivement aux groupes I a et I b qui sont postérieurs à la fin du XI^{ème} siècle et existent jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle. (Four A4. Site A.8/e et A.11 /a,d,e.

De plus a Audrieux parmi des formes très originales et relativement mal définies lors de leur publication du fait de leur singularité une forme identique est repérable (70.1.167) dans un milieu du XII/XIII^{ème}.

Ajoutons que nos formes rappellent aussi une céramique unique du groupe C du dépotoir du Plessis Grimoult auquel E. Zadora Rio assigne une présence qui doit être légèrement postérieur à la phase III, donc vraisemblablement au contexte propre au XII^{ème} ou à l'extrême fin du XI^{ème}.

Il se fait jour la conclusion suivante que l'évolution morphologique des rebords à bandeau s'intègre dans une fourchette chronologique qui n'est pas antérieure à la fin du XI^{ème} siècle.

On ne manquera pas de noter que la majorité des formes à bandeau de ce type C 1 proviennent de l'extérieur de l'édifice II, au pied du bâtiment. Ils furent surement éparpillés là au cours de l'occupation du logement et peuvent représenter les témoins de la vaisselle utilisée effectivement pendant l'occupation. Ils ne sont pas brûlés non plus.

Ainsi, leur position dans un contexte antérieur à la fin du XIII^{ème} ou le début du XIV^{ème} mais surement pas antérieur à la jonction du XI/XII^{ème} en fait un type vraisemblablement plus précoce que les rebords à bandeau très étirés.

Conclusion.

Les caractéristiques des fragments trouvés et classés ici , ainsi que la comparaison avec des formes de même type prélevées sur des sites dont la stratigraphie est bien établie invitent à définir 2 principes.

1) Les poteries exhumées dans les couches qui attestent la fin de l'occupation de l'édifice II et du bayle, s'intègrent dans un contexte de formes datées de la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle.

2) Les rares indices stratigraphiquement localisés dans le niveau de l'état I renvoient à un incendie qui ne peut-être antérieur à la fin du XI^e siècle. L'occupation principale du bâtiment II, dut avoir lieu dans le courant du XII^e siècle.

B. Les céramiques décorées et les glaçures.

Les décors. Sur les céramiques lisses ils sont assez rares comparé à l'ensemble des vases et des formes qui ont pu être exhumées. On distingue 2 genres principalement. Les décors imprimés à motifs losangés, sont placés uniquement sur les panses et sur les vases glaçurées.

Un décor à motif en ondulation associé en frise a pu être mis au jour également. (C.3.e.3.)

Mais il existe sur ce site un décor tout à fait particulier et pourtant assez commun à la région dont il est bien probable qu'elle constitue la limite d'extension occidentale. A vrai dire c'est seulement après notre campagne de fouille d'août qu'il est venu à notre connaissance des trouvailles de ce genre dans la vallée de la Vilaine et les pourtours de la forêt de Teillac qui est voisine.

La céramique à décor en oeil de perdrix se caractérise par l'association de 3 types différents de décors. (Pl. XXVIII)

. Les cabochons ornés de motifs divers mais généralement soit de visages humains, soit des formes animales.....

Nous avons affaire à Bain à des cabochons anthropomorphes formés de l'association de 3 cercles imprimés, dont un est très manifestement volontairement écrasé.

. Le réticule est un décor géométrique qui quadrille la panse du vase grâce à des bandes appliquées.

! Les ronds appelés yeux de perdrix, sont des éléments de remplissage parfois extrêmement abondants voire sur abondants. Si certains sont ponctués les nôtres ne le sont pas.

La forme générale du vase rappelle les mortiers. Il était doté d'une anse dont on retrouve l'attache mais il n'est pas exclu que 2 voire 3 anses aient été accrochées à la panse. Elle a cette particularité d'être parcourue de rigoles réalisées par le frottement longitudinal des doigts.

La présence de ce genre céramique dans un contexte du XII.XIII^e siècle tend à confirmer l'audace des hypothèses associant ces vases à la période mérovingienne et, confirme l'existence de ce type au XII et XIII^e siècle. Les décors que nous avons rassemblé aux alentours de la forêt de Teillay attestent aussi un milieu du bas Moyen âge.

Notons que les fouilles de J.Naveau sur l'atelier de la Hardelière près de Laval, qui a produit des vases à cabochons, ne contredisent pas cette présomption. En effet, la céramique fine qu'il a pu prélever ressemble beaucoup à celle de Bain.

Les glacures.

2 genres sont nettement discernables.

. Glacures jaunes mouchettées. Elles sont réparties par petites tâches circulaires très éparses, mais ^{pas} jamais en coulée. Elles garnissent les fonds, les rebords, les panses.

Il en existe dans les céramiques de chaque état chronologiquement défini.

. Les glacures vertes sont très nombreuses aussi bien dans leur répartition à l'épargne que dans les bains à vernis.

elles sont presque exclusivement réservées aux poteries fines à pâte blanche.

D'un point de vue chimique comme l'indique les prélèvements de M.Bourhis, ingénieur au CNRS ces glacures vertes sont en majorité plombifères.

	Sn	PbO	As	Sb	Ag	Ni	Bi	Fe	Zn	SiO ₂	Al ₂ O ₃
	0,10	50	0,001	0,005	0,005	0,02	-	1	0,05	27	20

- Les teneurs en cuivre et en plomb ont été déterminées par électrolyse.
- Les teneurs en silice et alumine par gravimétrie.
- Les teneurs en éléments traces par spectrographie d'arc.
- ~ : environ; - : non décelé.

La poterie est enduite de litharge ou de minium, elle placée dans un four à 900°, l'oxyde fond et s'associe à l'argile du vase. Des ^{des} de cuivre ont été ajouté pour donner au vernis une couleur verte.

Conclusions générales.

Grâce à une fructueuse campagne de fouille, nous sommes en mesure de répondre totalement ou partiellement aux questions qui se posent sur ce site. Nous sommes en présence d'un ensemble architectural intéressant et un ensemble fossoyé beaucoup plus considérable qu'on ne l'a jamais imaginé puisqu'à la motte et la basse cour est venu s'adjoindre un petit village .

Des questions de portée historique trouvent aussi un élément de réponse, et nous songeons à les mettre en ordre à l'occasion d'une publication exhaustive.

Le caractère typiquement paysan des habitations du bayle est assez contestable et nous sommes contraint de les associer à des locaux domestiques, dont la conservation est assez remarquable.

Il nous semble utile dès maintenant de préciser notre pensée en ce qui concerne la poursuite de la fouille que nous espérons très vivement. Car si le nord du bayle a été intégralement trouvé, il nous reste à interroger tout le secteur sud, dont on sait qu'il fut peuplé, construit et peut-être même plus richement que le local fouillé au nord. (verrerie.....). Le lien avec les fonds de cabane reste obscur. A défaut de précision autre on ne peut s'en remettre pour mieux connaître ces étranges et précieux vestiges , qu'à la fouille intégrale du village, qui ne saurait pas dépasser une superficie raisonnable.

Signalons que nous possédons ici un authentique village déserté.

Le 14 Novembre 1977 Pascal Aumasson.

Liste des principales références bibliographiques.

Annie Renoux, L'enceinte fortifiée d'Audrieu (Calvados.), Archéologie Médiévale
Tome II, 1972, p.5-39.

P. LEMAN. La céramique peinte du Moyen age découverte à Beauvais.
Archéologie Médiévale, tome II, 1972, p.187-221

E.ZADORA.RIO . L'enceinte fortifiée du Plessis Grimoult. (Calvados)
Archéologie médiévale, TomeIII.IV, 1973.1974, p 5-111.

J.DECAENS. L'enceinte fortifiée de Sébécourt.

Chateau Gaillard. Etudes de castellologie médiévale . Tome VII, 1974, p.49-67.

E. HUGONJOT. Une aire d'habitation du XVè siècle à Bruères Allichamps (Cher).
Revue archéologique du centre, tome VIII, fasc. 2 1969.

M. DE BOUARD. La céramique de Doué la Fontaine.

Archéologie Médiévale , Tome VI, 1976, p.247.287.

BAIN DE BRETAGNE.

LE NOUDRAZ. LA HAUTE VILLE.

LEGENDE STRATIGRAPHIQUE.



Terre végétale.



Terre sombre violette.
Sol édifice II.



Sable pur.



Terre noire et charbon de bois.



Terre grise compacte.
Host wall.



Cailloutis détritiques. Ballast.



Remblai de terre et d'argile
Cailloutis et fragments de construction.



Argile claire meuble et cailloutis



Argile claire tassée.
Nivellement édifice I.



Argile limon et traces
d'occupation.



Argile tassée.
Nivellement d'origine.



Argile très jaune damée.



Terre cuite rouge.
Sole du four.

CIRCONSCRIPTION
DES ANTIQUITÉS HISTORIQUES
DE BRETAGNE
(ILLE-ET-VILAINE, CÔTES DU NORD,
MORBIHAN, FINISTÈRE)

Date mars 1975

Commune 35012 BAIN DE BRETAGNE

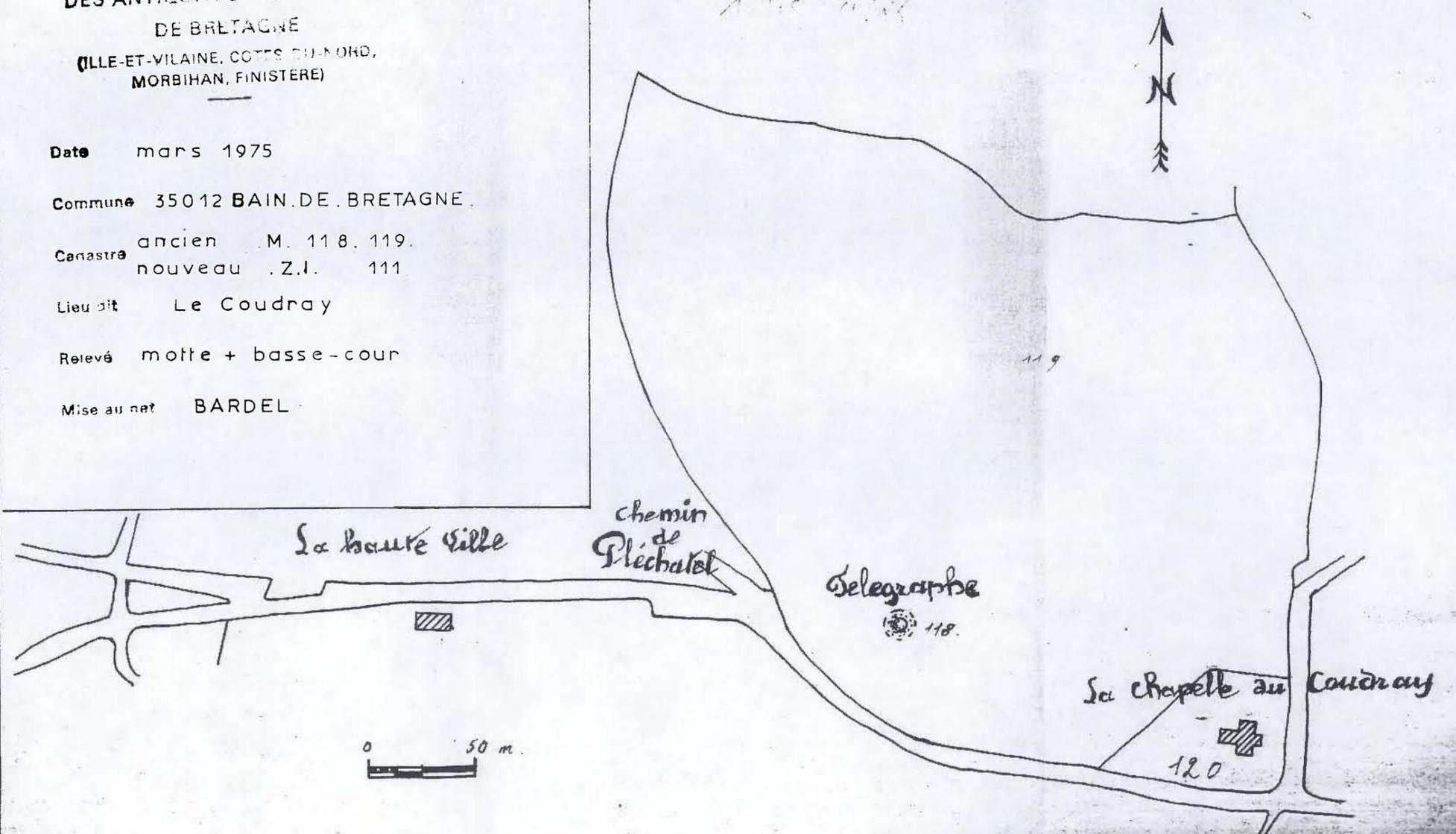
Cadastre ancien M. 118, 119.
nouveau Z.I. 111

Lieu dit Le Coudray

Relié motte + basse-cour

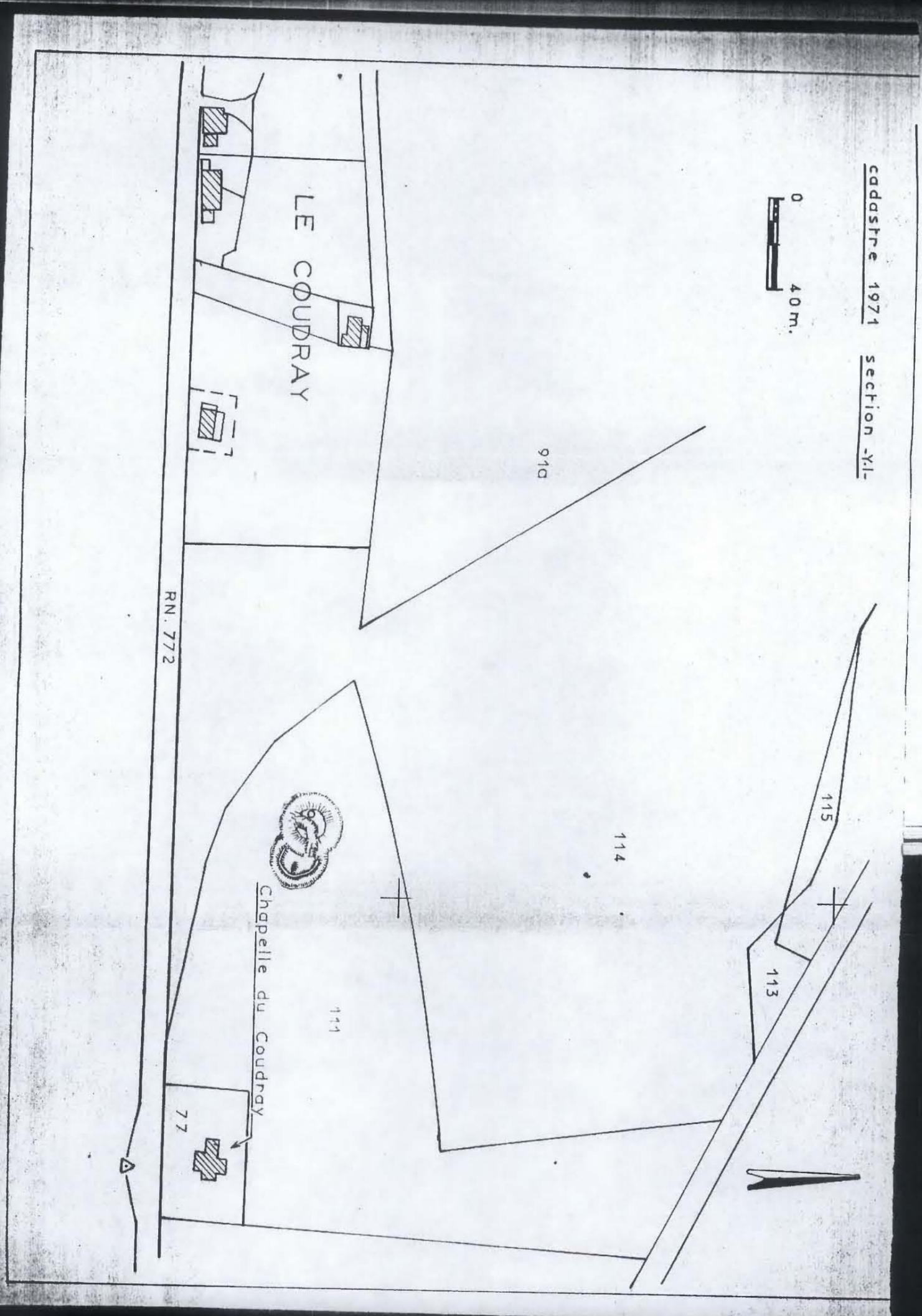
Mise au net BARDEL

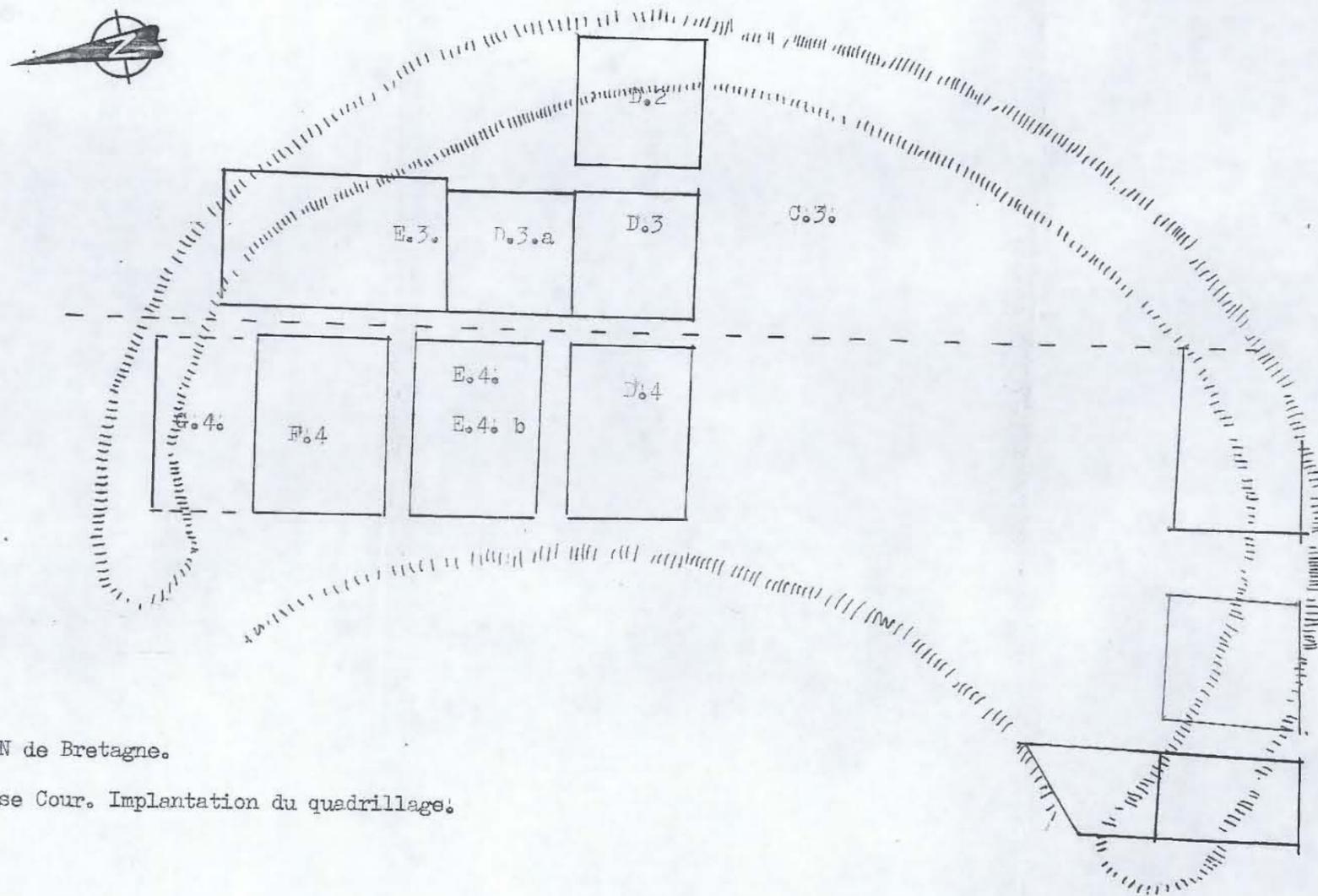
ancien cadastre section M



1 feuille I 6

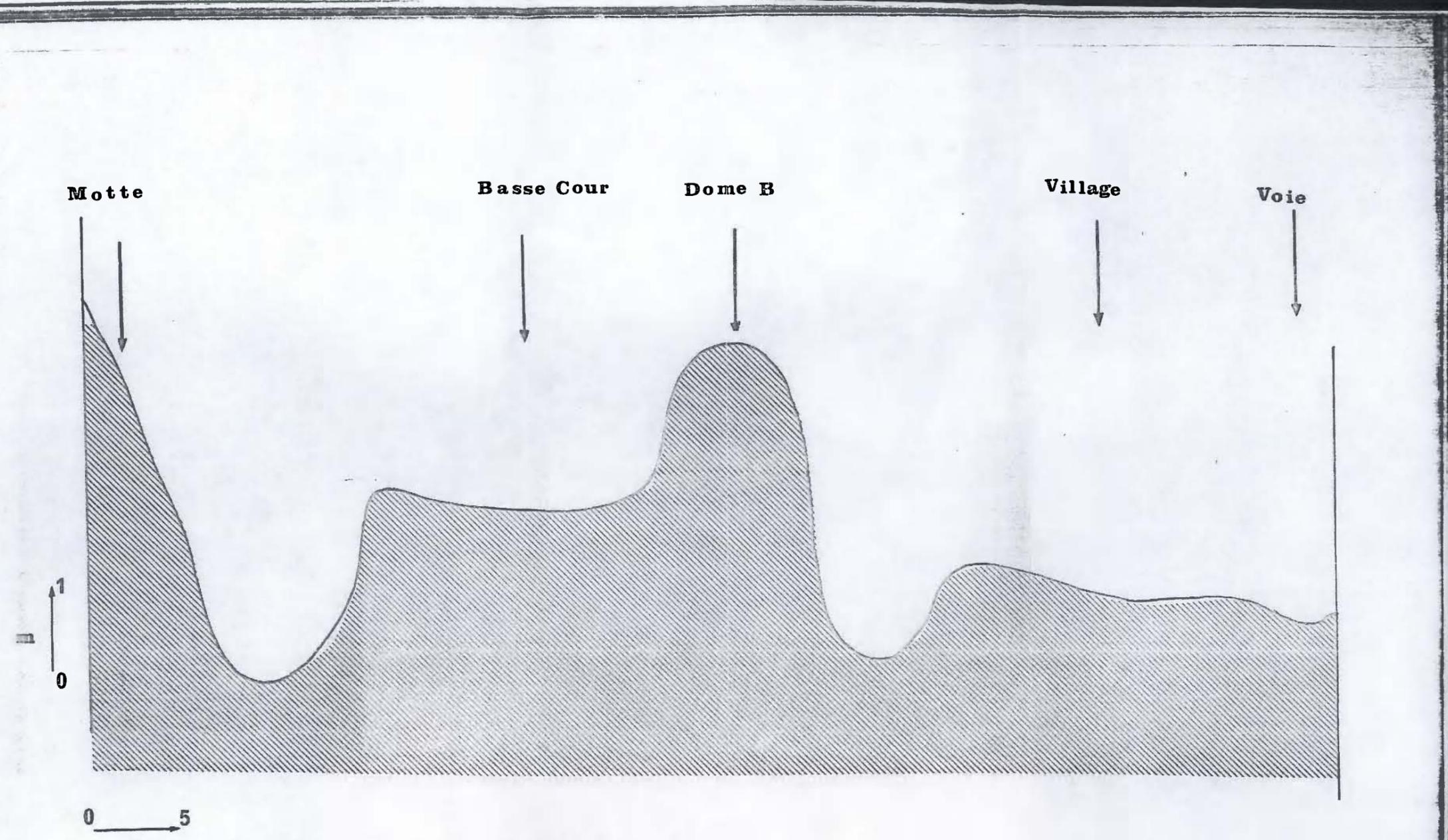
cadastre 1971 section -VI-



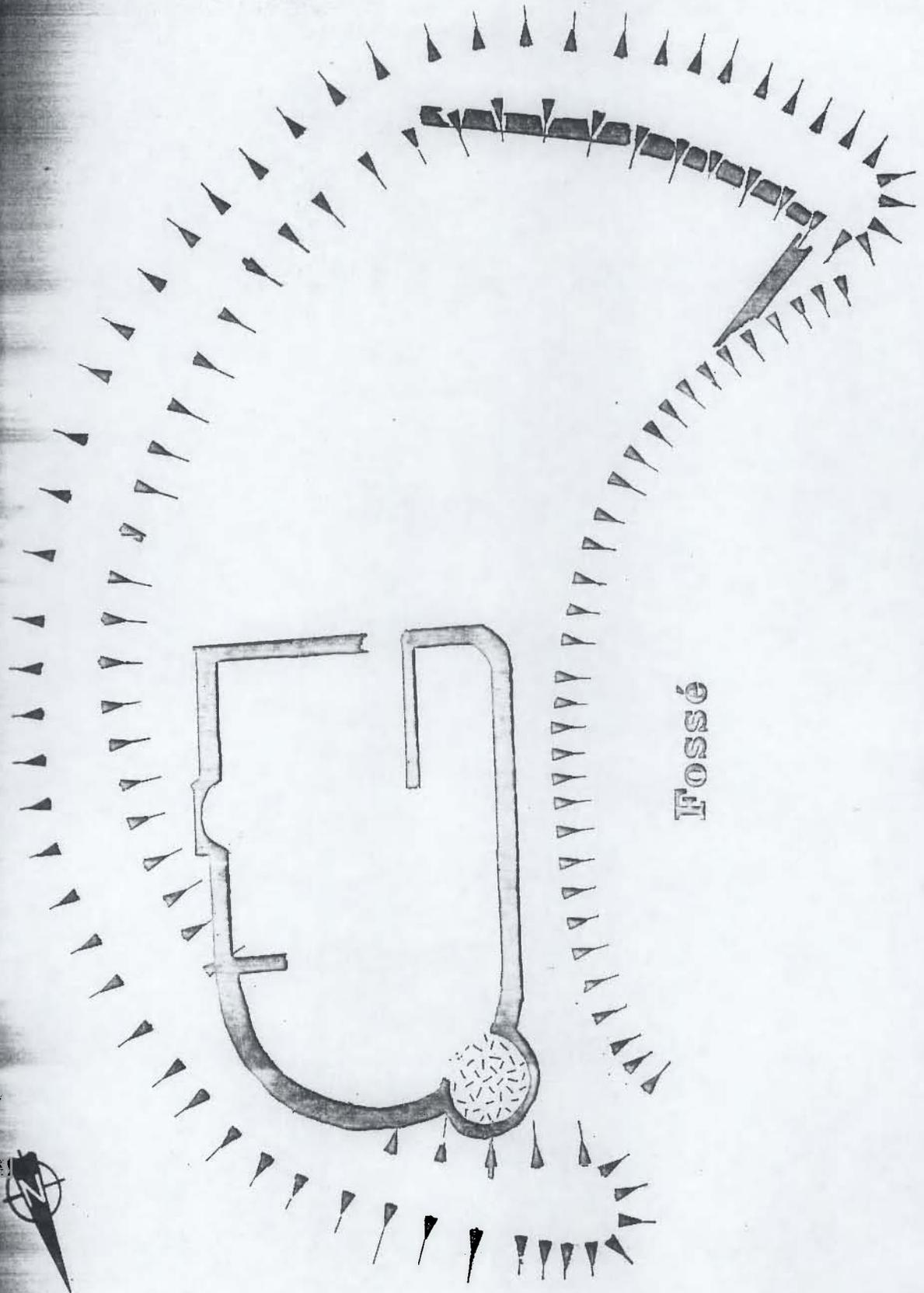


BAIN de Bretagne.

Basse Cour. Implantation du quadrillage.

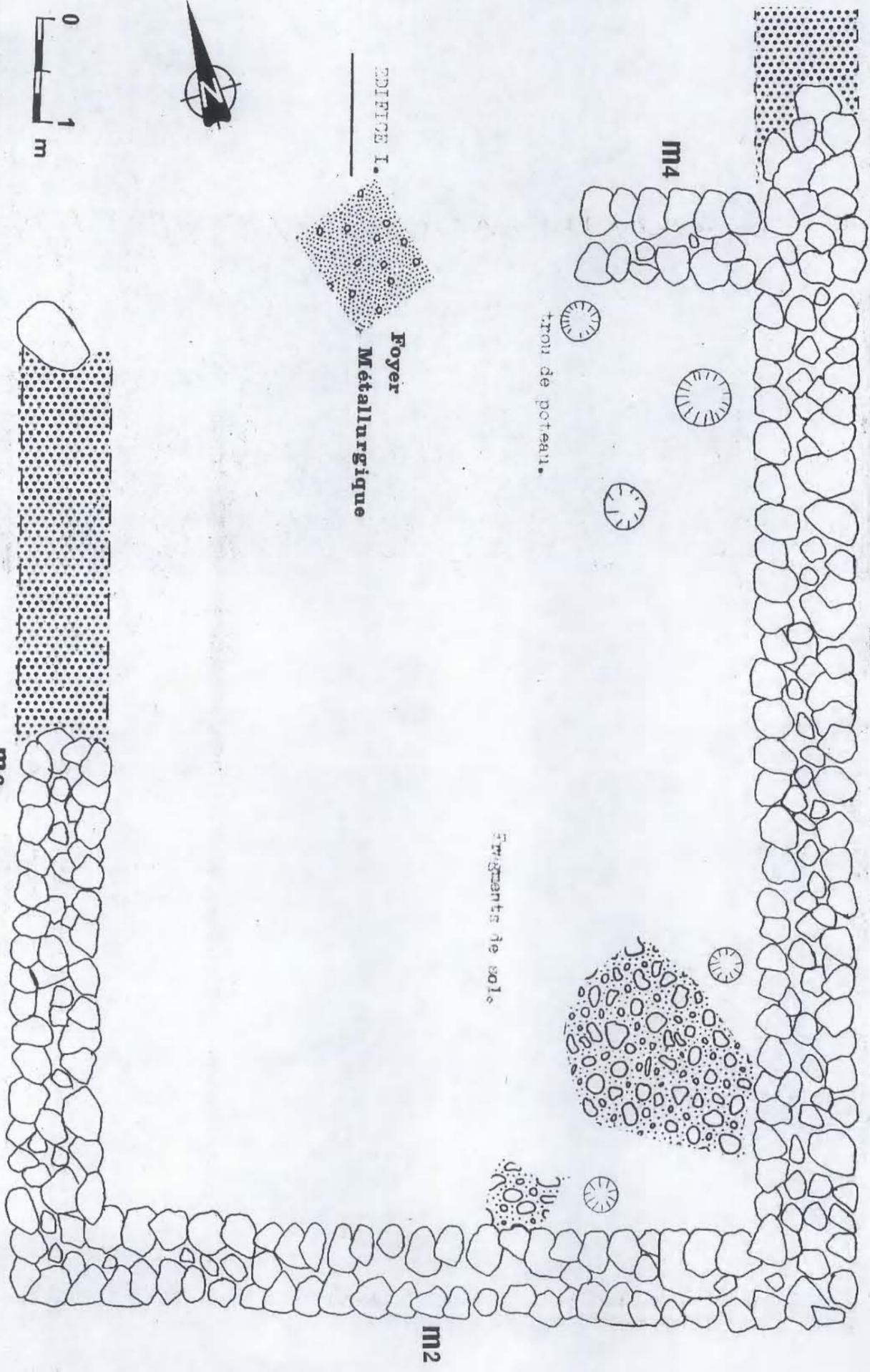


BAIN LE COUDRAY
coupe transversale



Fossé

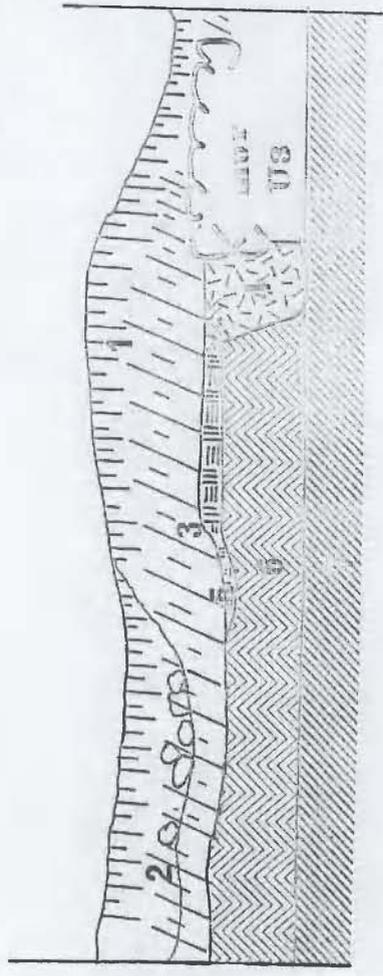
BAIN TOPOGRAPHIE DU BAYLE



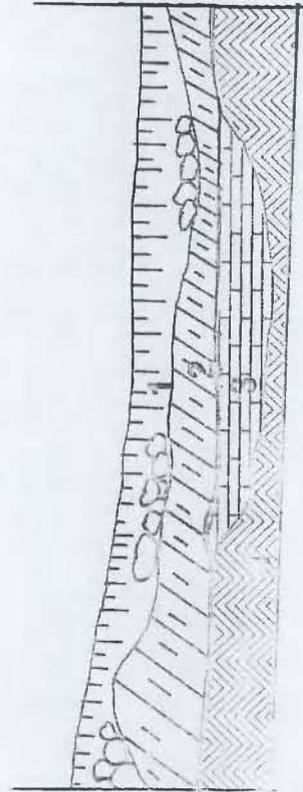
PA



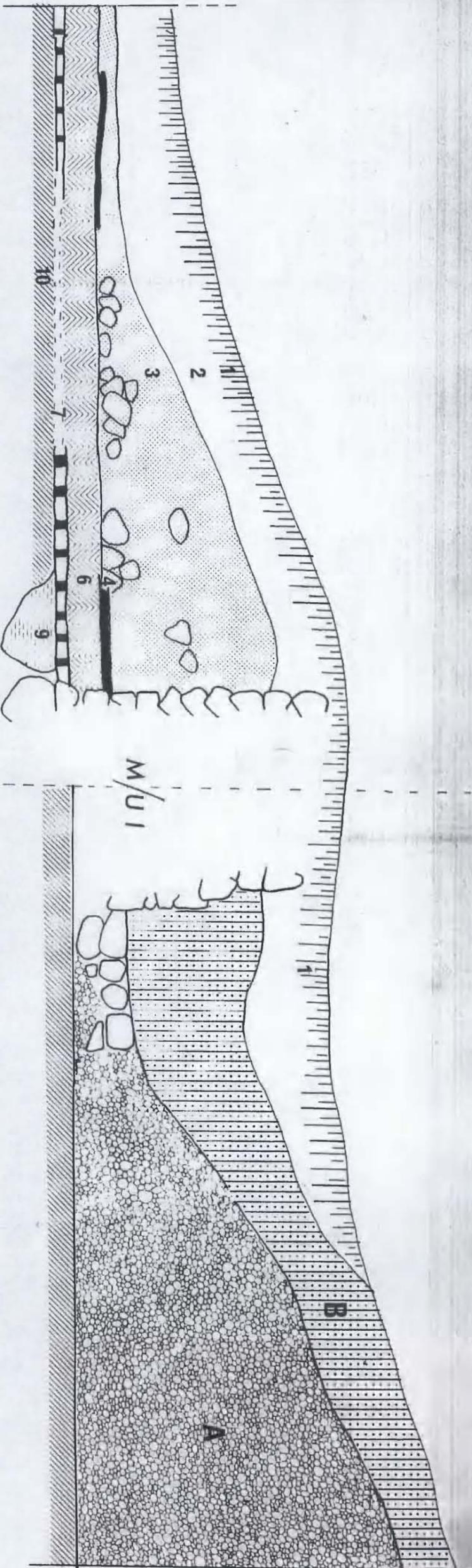
Sondage D4(a)
coupe DE



Sondage D4
coupe DE



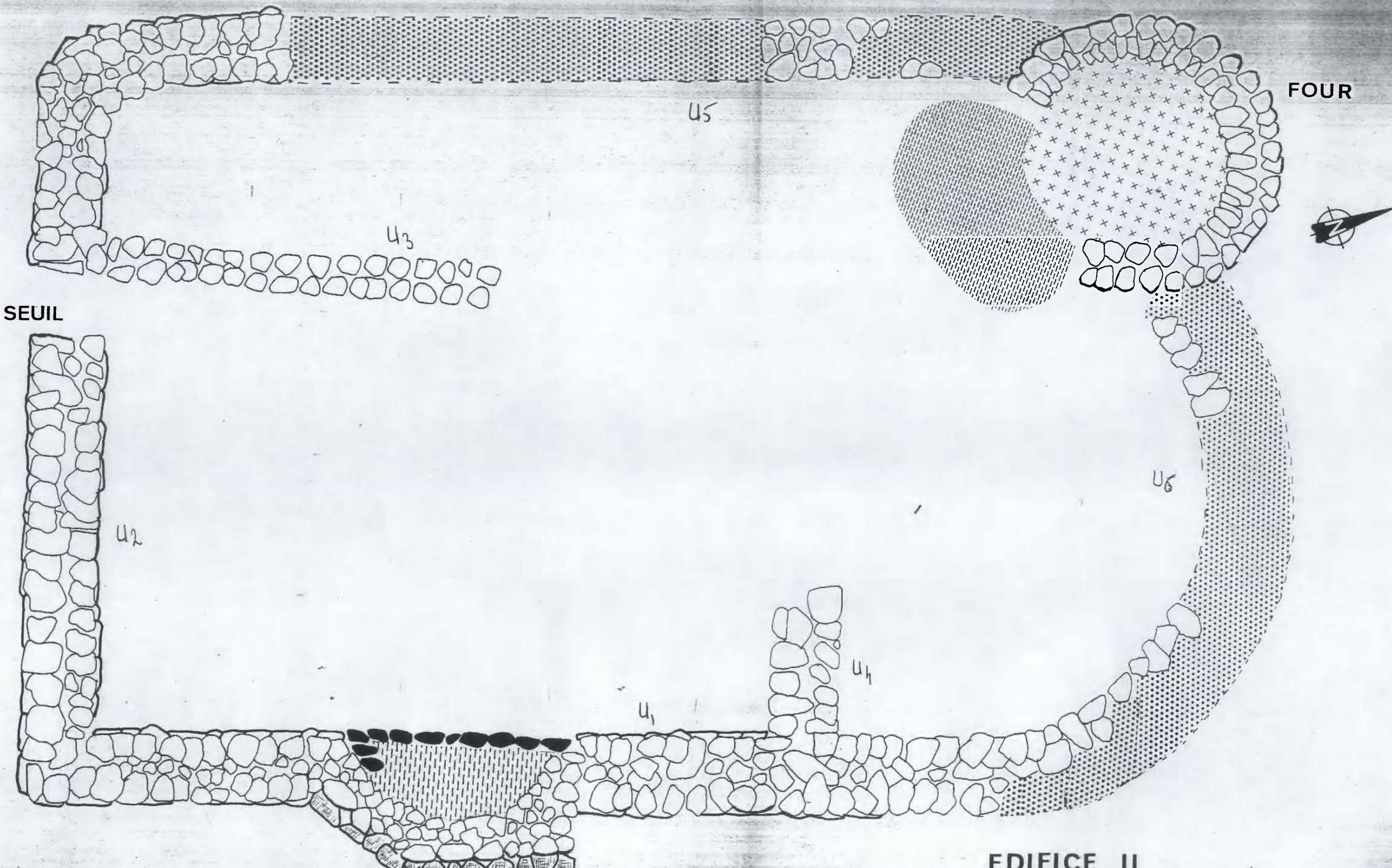
Sondage IE 3



35. BAIN DE BRETAGNE

Le Coudray La Haute Ville

Sondages D2 et D3

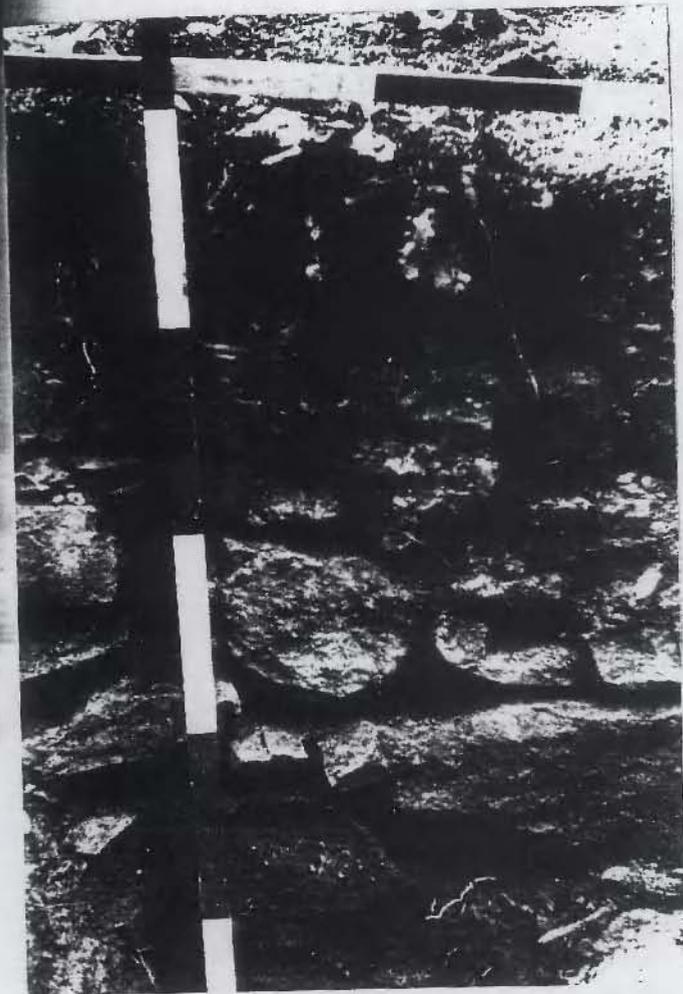


35. BAIN DE BRETAGNE
 LE COUDRAY LA HAUTE VILLE

-  ÄTRE
-  FOSSE DEJECTION FOUR
-  SOLE FOUR

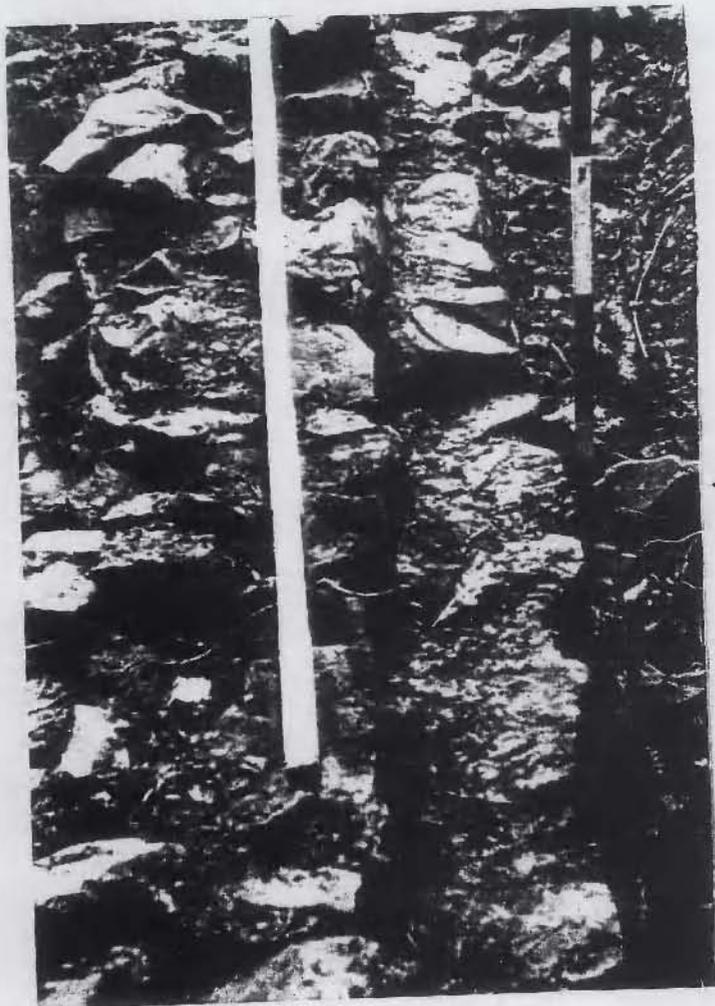
EDIFICE II





Détails de l'appareillage des murs.

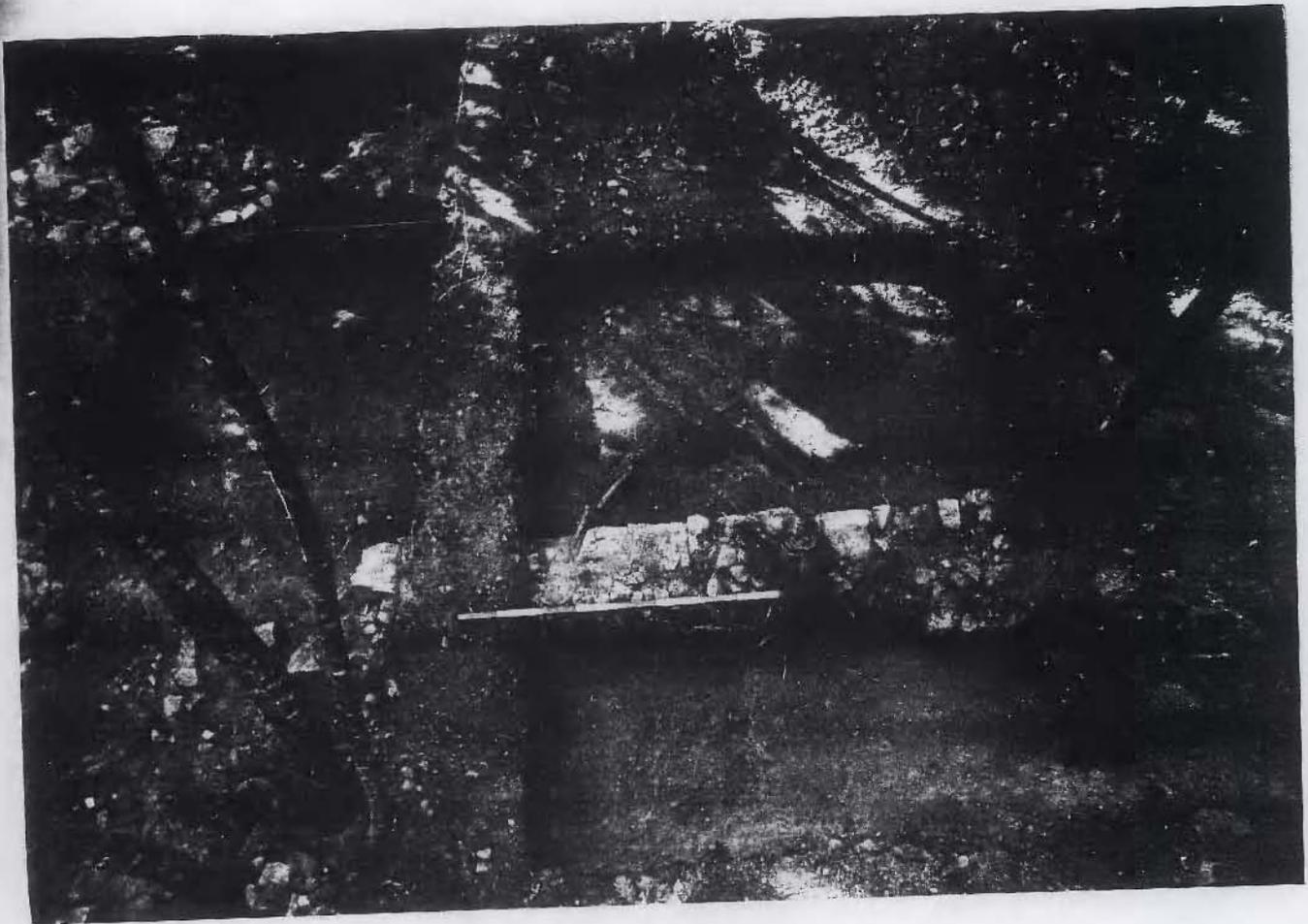
A noter le ressaut rappelant len niveau
du premier bâtiment.



Edifice II. Cheminée.

Photo de l'encorbellement avec son ressaut.

il IX



Edifice II. Excavation D4.

Muret U.3.



Amorce de l'ellipse Nord de l'édifice II.

Sur la gauche la poussée de la levée de terre dans le plan de l'escarpe se discerne bien. Il ne subsiste plus de la maçonnerie que 4 ou 5 assises de pierre. Sur la gauche du cloisonnement rectiligne, noter l'échancrure du mur, correspondant au remaniement local rendu nécessaire par le changement de plan du mur du second bâtiment.

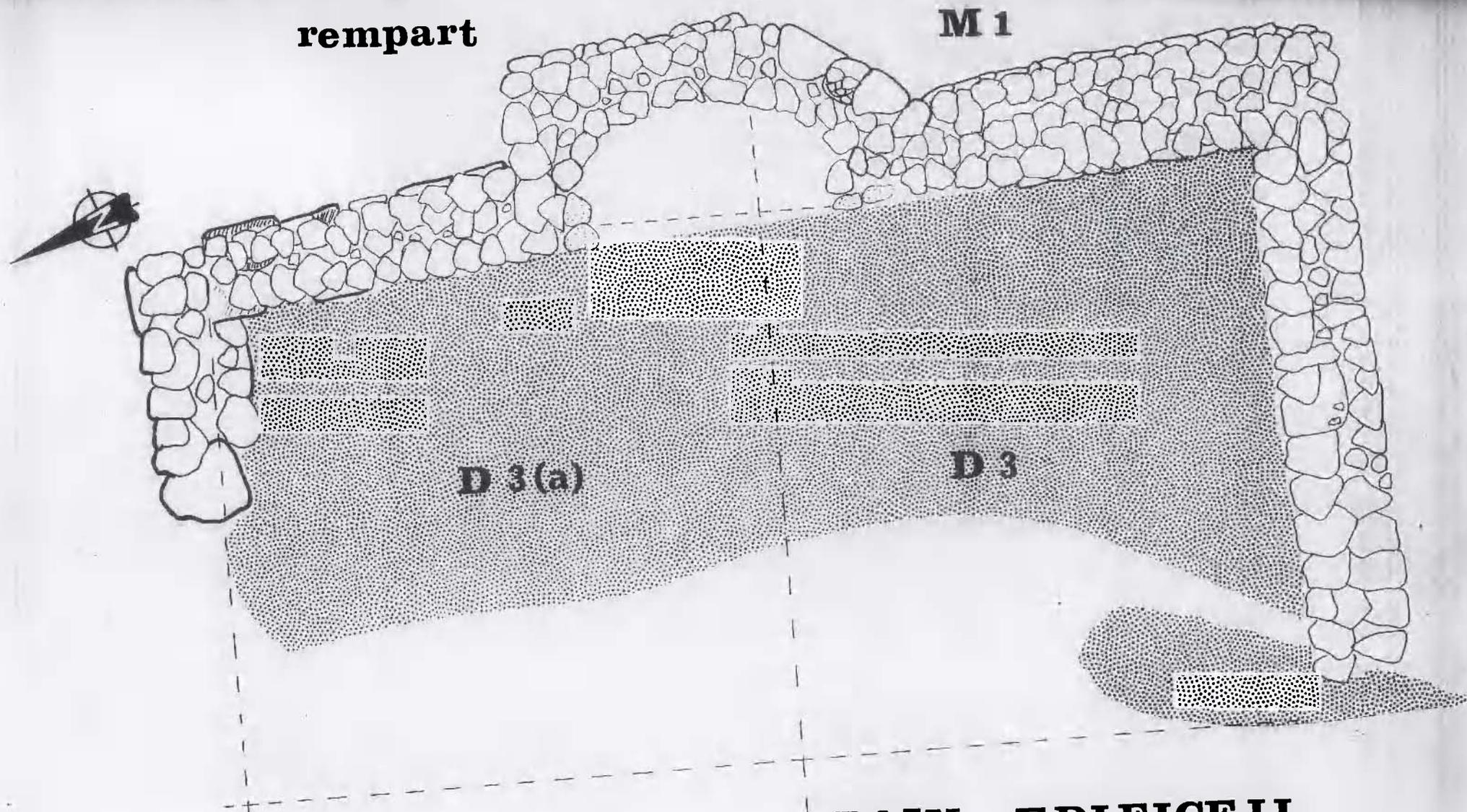
Le cloisonnement de pierre est un vestige de la première habitation; utilisé aussi ultérieurement.

La banquette témoin marque le niveau du sol en terre battue de cette maison.



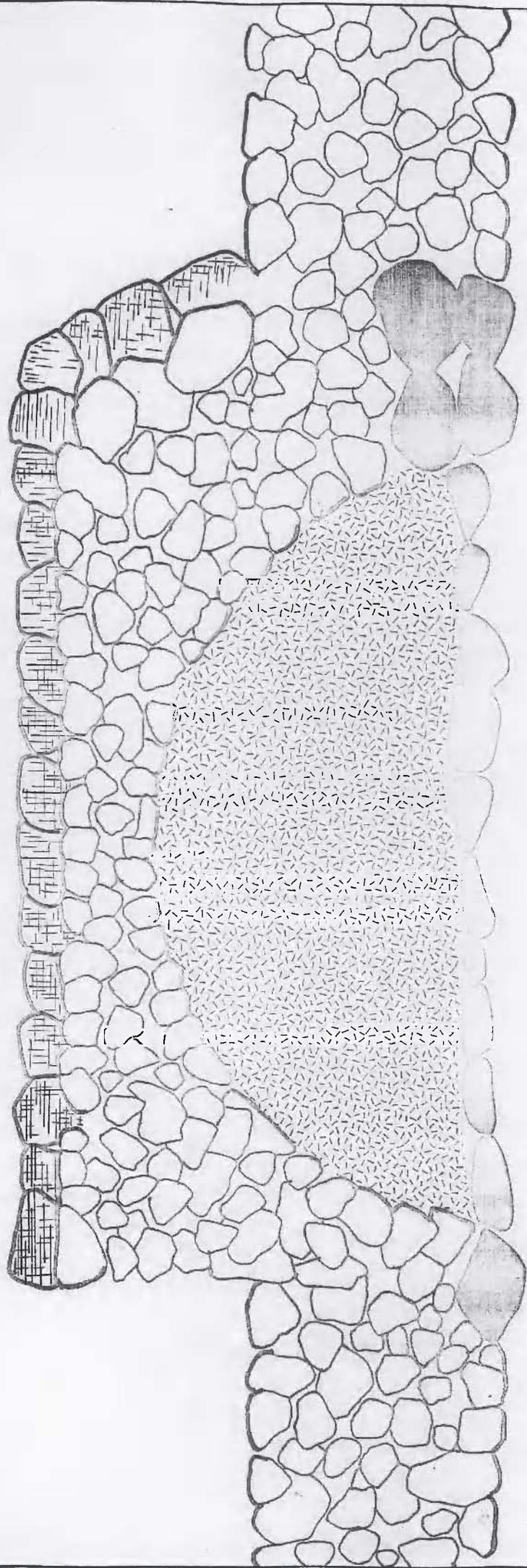
Edifice II.

Liaison par angle elliptique entre le mur goutterot sud du bâtiment et
la paroi murale Occidentale. (45)



BAIN EDIFICE II
Pièce résidentielle

Pa



35. BAIN Le Comté

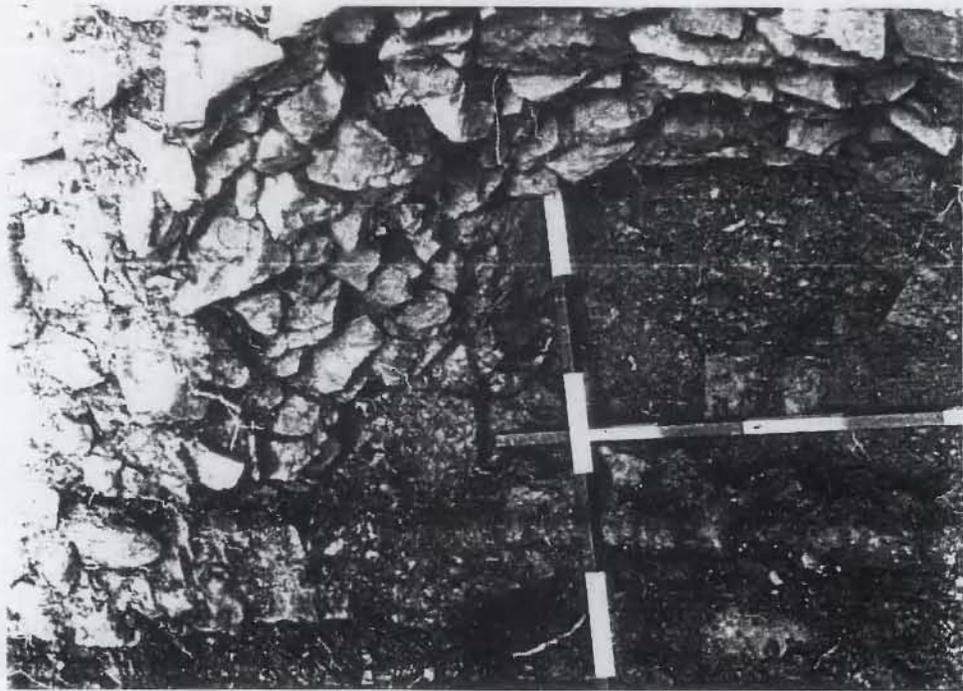
Cheminée murale, Edifice II

0 1
m

pa



Edifice II. Cheminée murale maçonnée. On distingue au 1er plan, le parement de poudingues, en lit horizontal et en élévation sur la droite. Remarquer les fondations massives sur lesquelles est enté le contre coeur de la cheminée.



Détails de construction. 1 . L'alignement du parement. 2 . Les fondations.
3 . Détail de la maçonnerie du contre coeur.



EXCAVATION . P.4

Le four vu en direction du Nord-ouest, protégé par la levée de terre.

La sole, couche n°3, est détruite en amont de la levée de terre.

Elle accuse un creux assez marqué dans le coin gauche de l'excavation de fouille.

Noter également l'incurvation des murs, notamment à gauche du aliché.

La prise de vue correspond sans aucun doute à l'emplacement de l'embouchure du four.

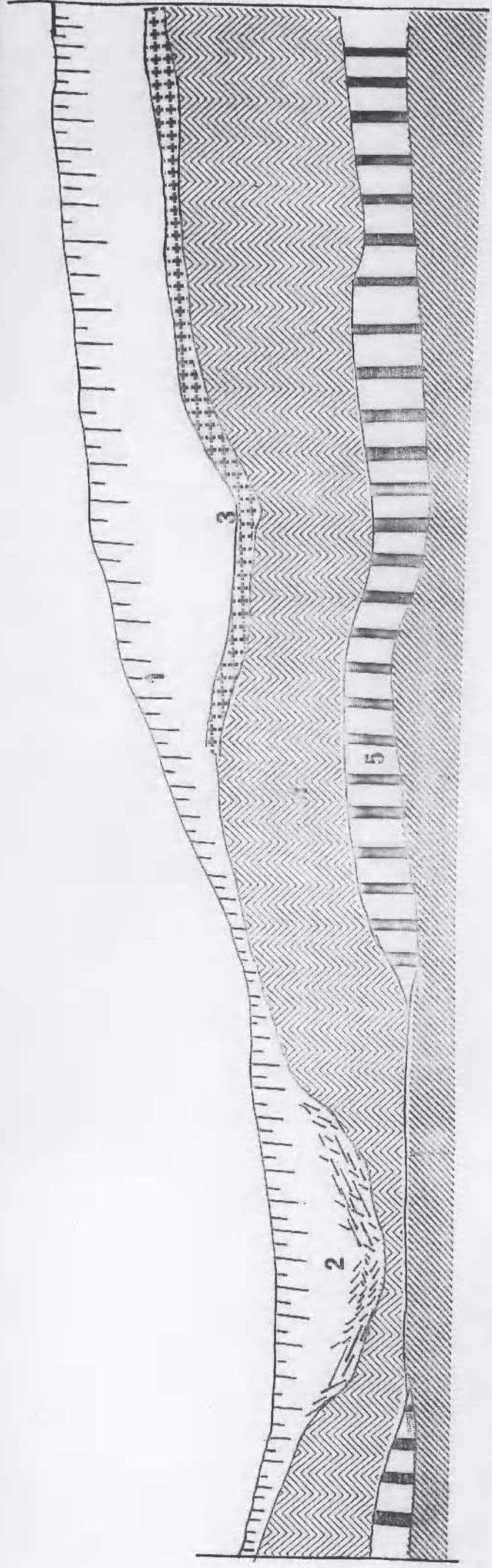
On n'a décelé ici, aucune structure maçonnée pouvant se situer sous l'embouchure ce qui désigne ce four comme un foyer de plain pied.



Excavation F.4/G.4.

Four. Détail d'appareillage..Remarquer côté sole (sur la droite)

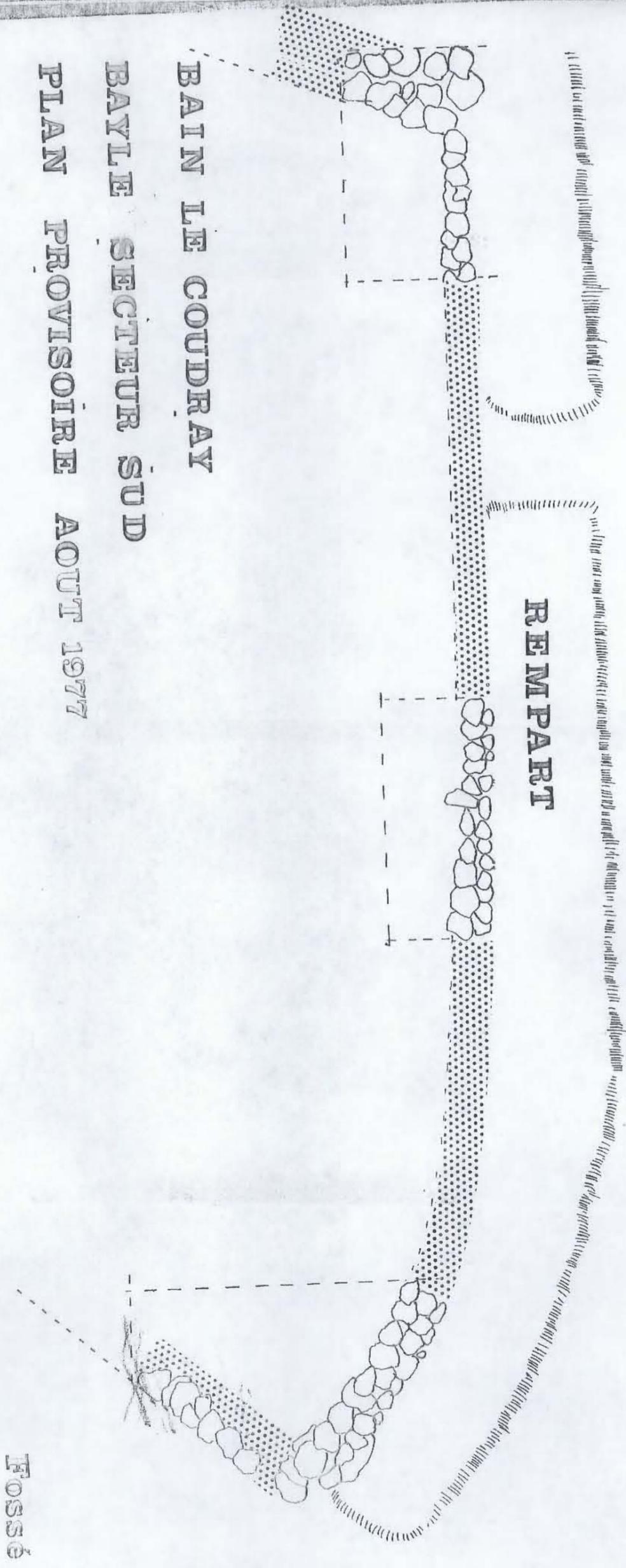
l'appareil feuilleté et, côté externe, l'appareille classique en pierre.



35 BAIN DE BRETAGNE

Le Coudray

Sondage F.4



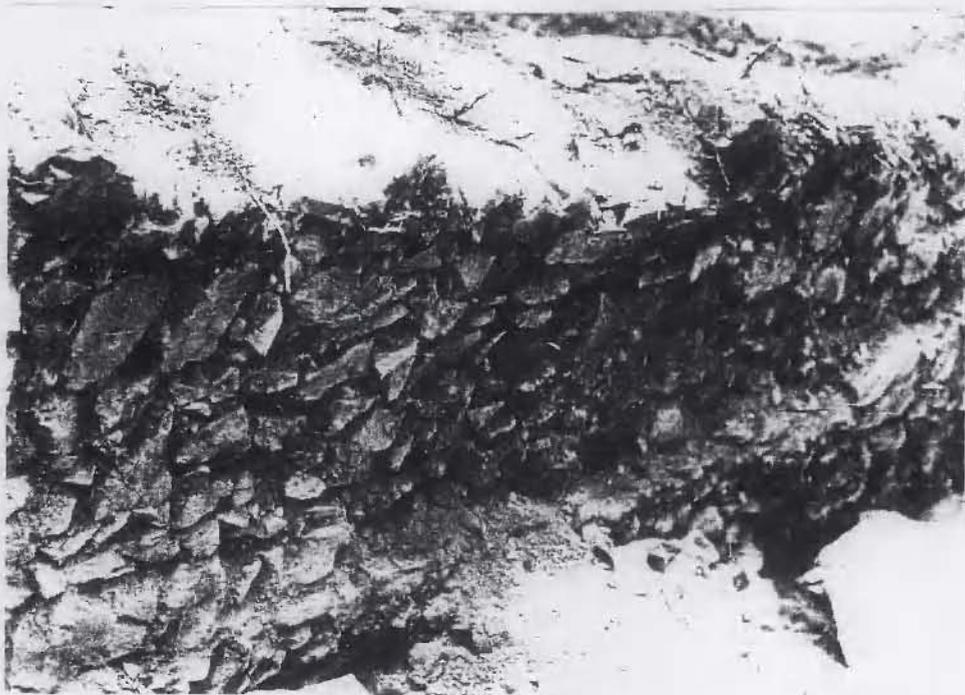
BAIN LE COUDRAY
BAYLE SECTEUR SUD
PLAN PROVISOIRE AOUT 1977

FOSSE

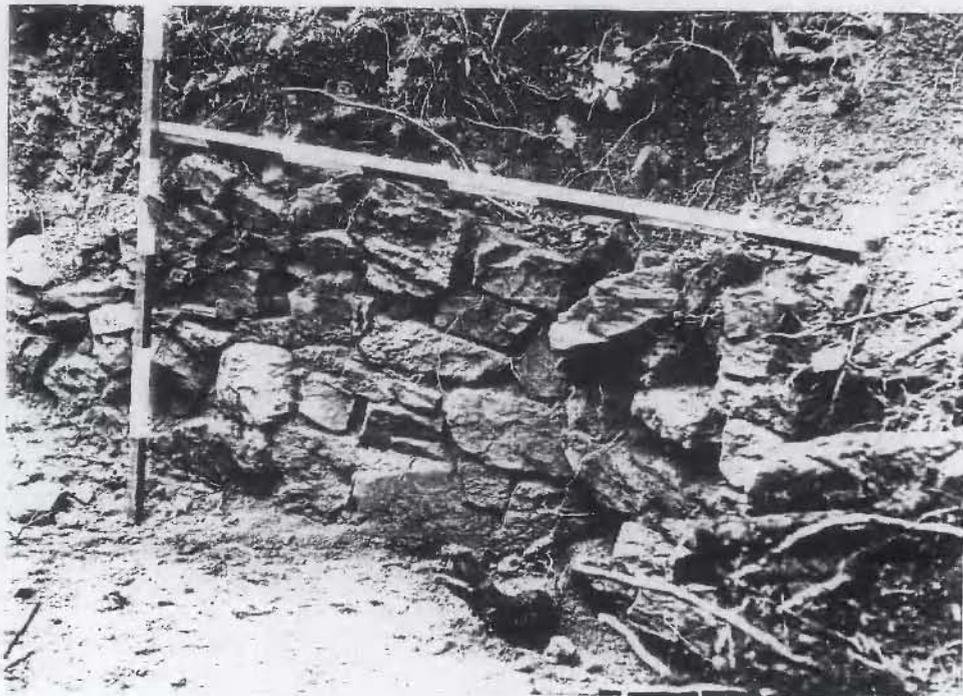


Secteur Sud de la basse cour.

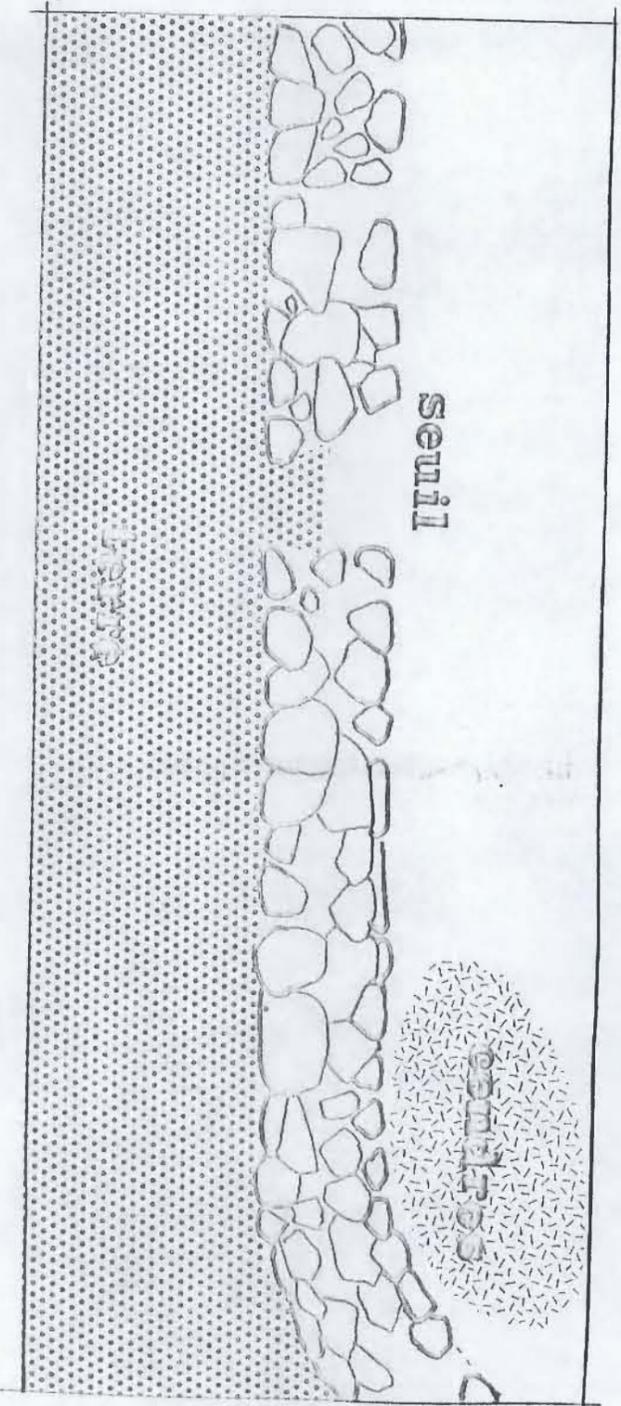
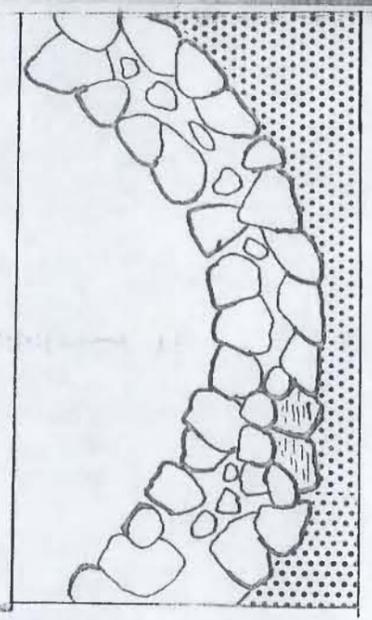
Mise en évidence d'une couche d'occupation. Terre fine beige avec une légère inclinaison.



Mur goutterot de l'édifice II. Partie donnant
sur la levée de terre.
Noter le ressaut.



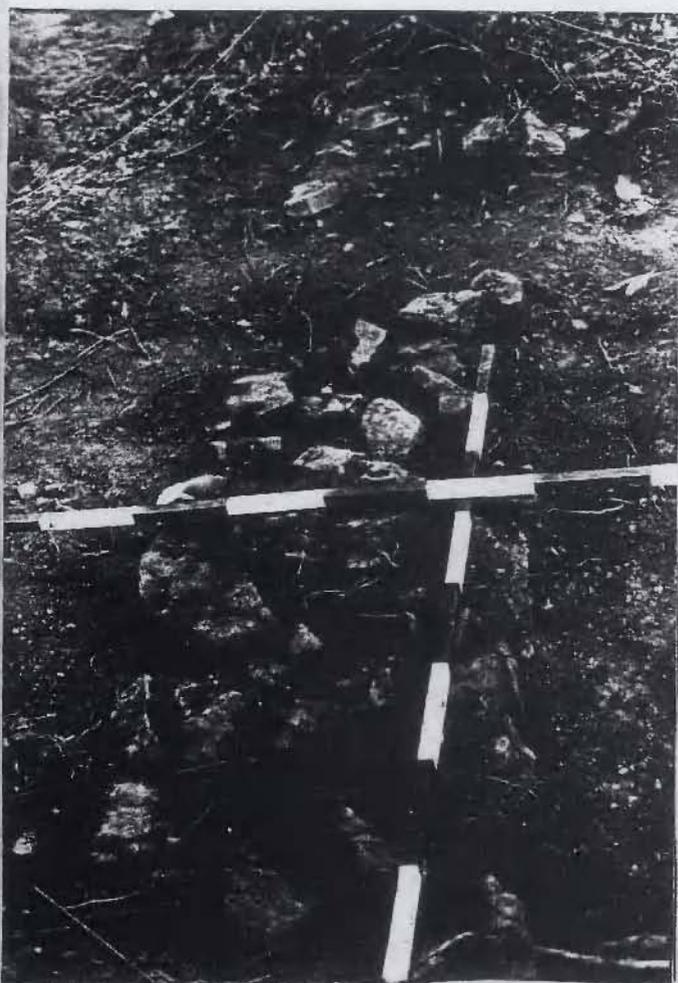
Sondages X.A- 4.5. Secteur Sud du Bayle.
Détail d'architecture. Noter sur la droite l'arrivée oblique du mur courbe.



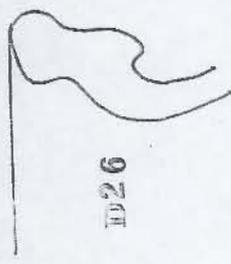
BAIN LE COUDRAY
CHANTIER B
CABANES PLAN PROVISOIRE



Mur elliptique incurvé rappelant les maisons dites en forme de bateau . Noter l'orifice semi circulaire en contre courbe.



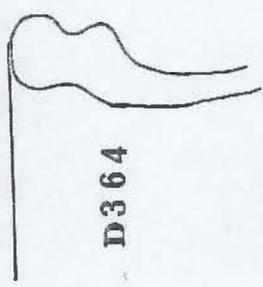
Mur rectiligne d'une cabane dans lequel est aménagé un seuil .



D26



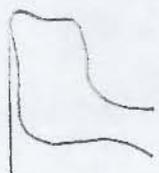
D366



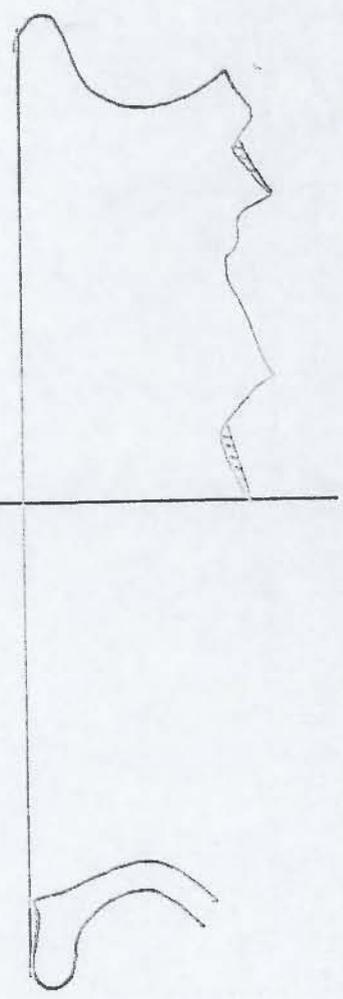
D364

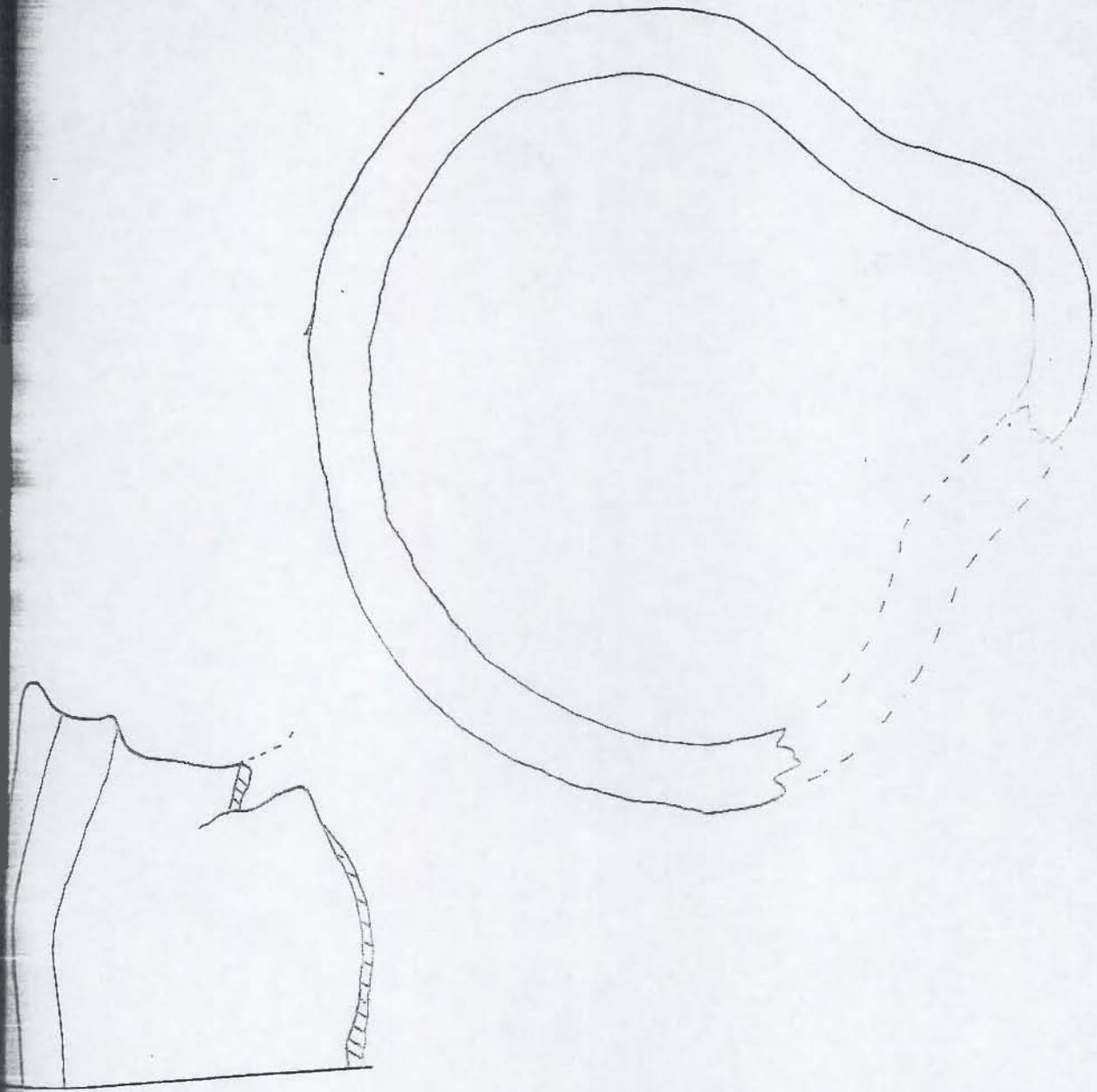


D365



D363

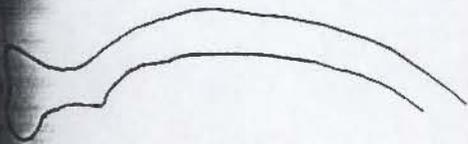




Bain . Le Coudray .

Lot 2 .

Groupe C1 .

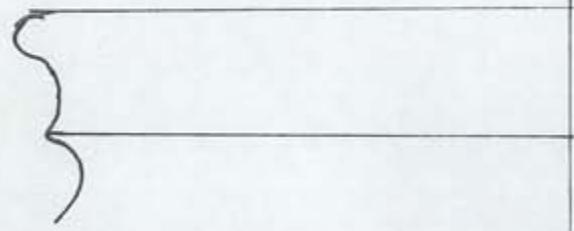




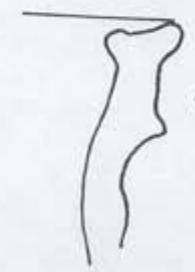
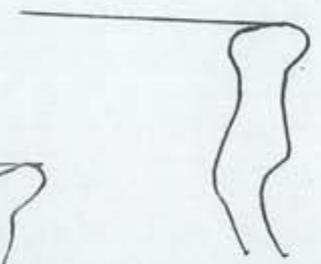
D 4 P



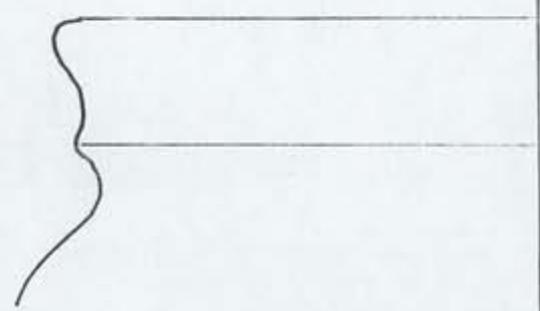
D 4318



E331



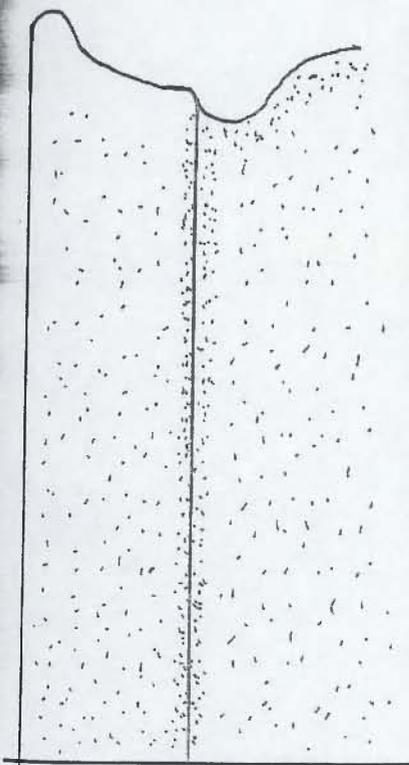
GRUPE B
LOT 3



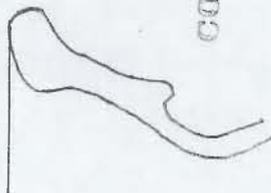
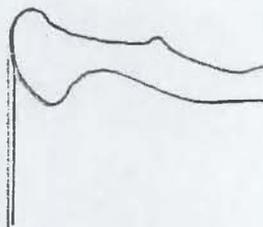
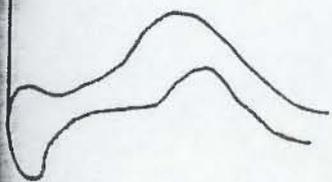
G3



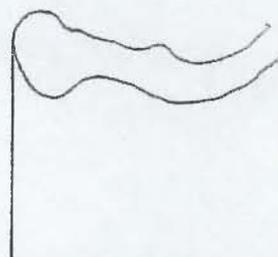
XXIV



COU D2 2

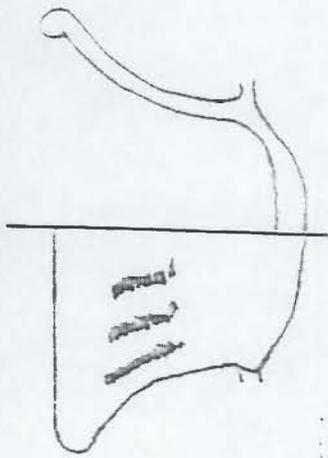


COU F3F

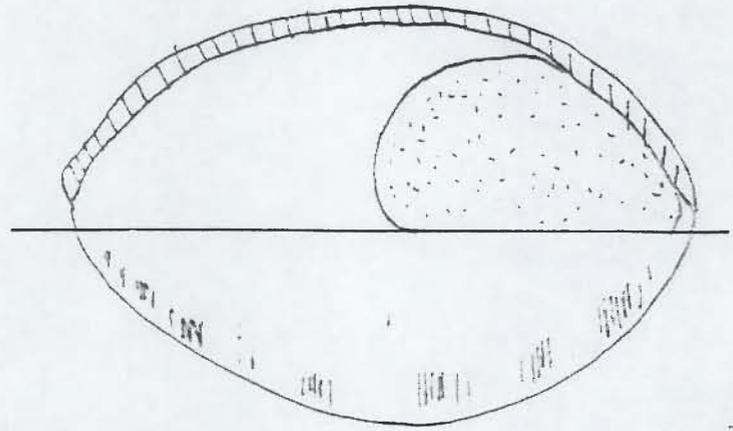
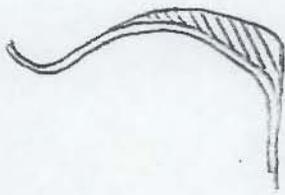


COU D2 3/5

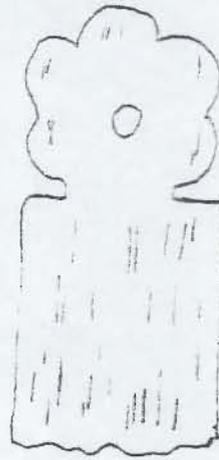
LOT 3



Fragmento de vaso en vidrio.



Bollo de f'ondo.



Plaque de colature en brozas.

Bandage D.4 Couche de remblai.

Remblai à jet de poudre.

